



Évaluation des formations doctorales

## RAPPORT D'ÉVALUATION DU 3<sup>E</sup> CYCLE

**Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3**

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024**  
VAGUE D

Rapport publié le 05/05/2025

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur



Au nom du comité d'experts :

Alexandra Merle, présidente

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation sont signés par le président du comité d'experts et contresignés par le président du Hcéres.

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation de la politique et de la mise en œuvre des formations du 3<sup>e</sup> cycle de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, pendant la période de référence de l'évaluation (2017-2022) et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur. Il est à noter que cette période a été impactée par la crise sanitaire liée à la COVID-19 et par la mise en place de différentes transformations de l'enseignement supérieur, dont certaines concernent le 3<sup>e</sup> cycle (mise en œuvre de l'arrêté 2016, création de formations articulant le master et le doctorat, etc.) et sont, pour certaines encore, en cours de déploiement.

Cette évaluation repose d'une part, sur les dossiers d'autoévaluation de chaque formation du 3<sup>e</sup> cycle construite dans le périmètre d'une école doctorale de l'université, et d'autre part, sur des auditions, menées sur site et comprenant des rencontres avec les équipes du pilotage politique et administratif des formations doctorales, avec les responsables des formations doctorales et avec des panels de doctorants inscrits dans chaque école doctorale.

Ce rapport contient, dans cet ordre, le rapport d'évaluation de la politique et de la mise en œuvre des formations du 3<sup>e</sup> cycle, et les rapports d'évaluation des formations qui composent le 3<sup>e</sup> cycle et qui sont listées ci-après.

#### **Domaine Sciences humaines et sociales :**

- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Art et médias* (n° 267) ;
- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Europe latine - Amérique latine* (n° 122) ;
- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Littérature française et comparée* (n° 120) ;
- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Mondes anglophones, germanophones, indiens, iraniens et études européennes* (n° 625) ;
- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Sciences du langage* (n° 622, co-accréditation avec Université Paris Cité).

## Organisation de l'évaluation

L'évaluation du 3<sup>e</sup> cycle de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 a eu lieu à l'automne 2023. Le comité d'experts était présidé par Mme Alexandra Merle, professeure des universités en études ibériques à l'université de Caen Normandie. La vice-présidence du comité a été assurée par M. Dominique Darbon, professeur des universités en science politique à Sciences Po Bordeaux.

Ont également participé à cette évaluation :

- Mme Marie-Christine Bordeaux, professeure des universités en sciences de l'information et de la communication à l'université Grenoble Alpes ;
- Mme Natalia Gamalova, professeure des universités en études russes à l'université Jean-Moulin Lyon 3 ;
- M. Laurent Gautier, professeur des universités en études germaniques à l'université de Bourgogne ;
- Mme Bérengère Lafiandra, doctorante en études anglophones à l'université Jean-Moulin Lyon 3 ;
- M. Stéphane Lojkin, professeur des universités en littérature française à Aix-Marseille Université ;
- Mme Anna-Livia Morand, consultante, formatrice et chercheuse dans le domaine des ressources humaines dans l'enseignement supérieur, Adoc-metis, Strasbourg ;

Mme Isabelle Tapiero, conseillère scientifique, et Mme Jessie Isaac, chargée de projet, représentaient le Hcéres.

# Rapport du 3<sup>e</sup> cycle

## Présentation des formations du 3<sup>e</sup> cycle

Les cinq formations doctorales de l'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 relèvent du périmètre de cinq écoles doctorales (ED) dont l'une, *Sciences du langage* (n° 622), fait l'objet d'une co-accréditation avec Université Paris Cité. Elles regroupent 29 unités de recherche (UR) et 8 unités mixtes de recherche (UMR), et plus de 800 doctorants en 2021-2022. Deux d'entre elles ont une identité de nature thématique (la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Sciences du langage* [n° 622], qui est la plus grande formation doctorale française en sciences du langage, et celle relevant du périmètre de l'ED *Arts et médias* [n° 267]), tandis que les trois autres regroupent des disciplines diverses dont le point commun est de s'appliquer à une aire géographique plus ou moins vaste (formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Littérature française et comparée* [n° 120] ; formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Europe latine - Amérique latine* [n° 122] ; formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Mondes anglophones, germanophones, indiens, iraniens et études européennes* [n° 625]).

La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Arts et médias* (n° 267) rassemble sept UR qui s'inscrivent pour la plupart dans le domaine scientifique Sciences humaines et humanités, mais aussi pour certaines dans les domaines scientifiques Sciences de la société et Sciences et technologies de l'information et de la communication. Elle compte, en 2021-2022, 179 doctorants et 79 encadrants dont 49 dirigent effectivement au moins une thèse.

La formation doctorale relevant de l'ED *Europe latine - Amérique latine* (n° 122), regroupe quatre UR et une UMR et délivre des diplômes dans 11 spécialités relevant des domaines scientifiques Sciences humaines et humanités et Sciences de la société, tout en se consacrant à une même aire géographique et culturelle : l'Europe méditerranéenne (Italie, Espagne et Portugal) et ses projections sur le continent américain et jusqu'en Afrique lusophone. En 2021-2022, 125 doctorants sont inscrits dans l'ED, et le nombre d'encadrants associés à l'ED est de 39, dont 35 actifs.

La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Littérature française et comparée* (n° 120) rassemble six UR et accueille des doctorants préparant une thèse en littérature française, en littérature générale et comparée, en études latines et médiévales ou en études arabes et hébraïques (s'inscrivant donc toutes dans le domaine scientifique Sciences humaines et humanités). En 2021-2022, le nombre de doctorants inscrits est de 218, et celui des encadrants est de 80, dont 55 actifs.

La formation relevant du périmètre de l'ED *Mondes anglophones, germanophones, indiens, iraniens et études européennes* (MAGIE, n° 625) couvre neuf spécialités de doctorat insérées dans le domaine scientifique Sciences humaines et humanités, dont quatre spécialités « aréales » (*Études du monde anglophone* ; *Études germaniques* ; *Études arabes* ; *Langues, civilisations et sociétés orientales*) et six thématiques (*Histoire* ; *Histoire des relations internationales* ; *Droit public* ; *Science politique* ; *Études européennes et relations internationales* ; *Économie*). Elle accueille les doctorants de sept UR : au total, 133 doctorants en 2021-2022, pour 74 encadrants dont 51 actifs.

La formation relevant du périmètre de l'ED *Sciences du langage* (n° 622), seule formation monodisciplinaire en France en sciences du langage inscrite dans le domaine scientifique Sciences humaines et humanités, réunit cinq UR et sept UMR. En 2021-2022, 266 doctorants sont inscrits, soit à l'université Sorbonne Nouvelle, soit à Université Paris Cité, et le nombre des encadrants rattachés aux deux universités est de 118, dont 114 dirigent au moins une thèse.

Un collège doctoral et une Direction de la recherche, de la valorisation et des études doctorales (DIRVED) complètent le dispositif institutionnel. Le collège doctoral est composé de la vice-présidente de la recherche, des directeurs des cinq ED, d'agents de la DIRVED et, depuis 2022, de deux représentants des doctorants. Aucun projet de programme articulant le master et le doctorat de type graduate school n'est à l'œuvre même si certaines formations doctorales organisent une intégration master-doctorat significative.

## Analyse globale des formations du 3<sup>e</sup> cycle

La formation doctorale bénéficie dans son ensemble d'un environnement favorable, qui doit beaucoup à l'excellence scientifique des unités de recherche de l'université Sorbonne Nouvelle. La formation à la recherche est donc de très haut niveau dans toutes les formations doctorales. De même, l'un des points forts dans la majorité d'entre elles est le développement de leur internationalisation, que ce soit par le soutien à la mobilité des doctorants ou par le nombre des doctorants internationaux et, dans une moindre mesure, de cotutelles. L'appartenance à l'alliance universitaire européenne Young Universities for The Future of Europe (YUFE, réseau Erasmus+ de 10 universités) ne peut qu'améliorer encore ces bons résultats.

La plupart des formations doctorales (celle relevant du périmètre de l'ED *Littérature française et comparée*, constituant l'exception) sont toutefois confrontées à une baisse des inscriptions, comme c'est le cas en général dans le champ des sciences humaines en France, et la proportion des thèses financées, variable selon les formations doctorales, atteint au mieux 50 %. Il faut saluer néanmoins une volonté très perceptible de diversification des sources de financement et une progression du nombre de thèses financées par des États étrangers et des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) dans certaines formations doctorales (notamment *Arts et médias*), auxquelles s'ajoutent des thèses financées dans le cadre de programmes ANR (*Mondes anglophones, germanophones, indiens, iraniens et études européennes – MAGIE et Sciences du langage*), et des contrats CNRS (*Littérature française et comparée et Sciences du langage*). Reste que l'on peut regretter que l'université Sorbonne Nouvelle ne se soit pas encore emparée de l'approche par compétences, qui permettrait aux doctorants de valoriser les savoir-faire acquis et développés pendant leur formation doctorale sur le marché du travail, et qu'ils ne soient pas assez sensibilisés (et préparés) à des débouchés en dehors des carrières académiques.

Le point faible le plus saillant est le manque de stabilité des équipes administratives et, plus largement, la fragilité du pilotage des formations du troisième cycle, en raison de la crise qu'a connue l'établissement dans la période du contrat et jusqu'à aujourd'hui en matière de fonctionnement de la chaîne budgétaire et comptable et des services de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, la gestion des formations doctorales repose ainsi sur une équipe très impliquée mais réduite. Enfin, en matière de structuration, le rôle du collège doctoral n'est pas assez clairement défini. Il est surtout perçu par les directions d'ED comme un espace de discussion et d'échanges et un lieu de rencontre avec la vice-présidente recherche de l'établissement, alors qu'il pourrait avoir un rôle plus affirmé de coordination et d'élaboration d'une politique commune.

## La politique, la structuration et le pilotage des formations du 3<sup>e</sup> cycle

**L'établissement ne définit pas spécifiquement une politique pour ses formations du 3<sup>e</sup> cycle mais celles-ci suivent ses choix stratégiques généraux.** Le rapport d'autoévaluation de l'établissement ne définit pas une politique spécifique concernant les formations doctorales. Il exprime plus généralement le choix stratégique de l'université Sorbonne Nouvelle de s'identifier comme une « Université des cultures » et de mettre en avant la transdisciplinarité et l'ouverture à l'international. Du fait de leur structure même, les formations doctorales qui croisent les études « aréales » et les approches thématiques et/ou disciplinaires sont en cohérence avec ces orientations mais elles se sont toutefois emparées inégalement des thèmes transversaux proposés par l'établissement : compréhension et contextualisation des grands problèmes de sociétés contemporains (« crise de la démocratie », Internet et l'espace public numérique, migrations) ; genre, inégalités, discriminations ; industries créatives et politiques culturelles, culture populaire et culture savante ; mémoire, archives, corpus ; arts et création, transferts culturels. Les formations doctorales relevant du périmètre des ED *Mondes anglophones, germanophones, indiens, iraniens et études européennes et Europe latine – Amérique latine* sont en parfaite cohérence avec ces priorités thématiques, comme le montrent les axes de recherche des UR et les catalogues de formations disciplinaires proposées, tandis que celle relevant du périmètre de l'ED *Littérature française et comparée* pourrait mieux affirmer son engagement sur la thématique du genre, par exemple. De même, la formation relevant du périmètre de l'ED *Sciences du langage* devrait améliorer son inscription dans les ambitions et les orientations scientifiques de l'établissement.

La prise en compte des enjeux du développement durable, mise en valeur dans le rapport d'autoévaluation (RAE) de l'établissement, reste très faible, voire inexistante, dans les dossiers d'autoévaluation de toutes les formations doctorales et apparaît surtout comme un chantier qui a été initié vers la fin de la période d'évaluation. Ainsi, lors de l'attribution des aides à mission aux doctorants, les formations doctorales tiennent compte des enjeux de « décarbonation » de la recherche en demandant aux doctorants de privilégier le train si cela est possible.

L'université Sorbonne Nouvelle n'étant pas dotée d'une EUR ni d'autres programmes de formation et de recherche intégrant master, formation doctorale et UR, l'articulation entre master et doctorat repose en grande partie sur les pratiques de chaque formation doctorale. Ainsi, il existe dans la formation doctorale relevant de l'ED *Sciences du langage* une véritable articulation entre les formations du 2<sup>e</sup> cycle et les UR (on constate une isomorphie des diplômes de doctorat avec les parcours du master *Sciences du langage* à l'université Sorbonne Nouvelle et au sein de la Paris Graduate School of Linguistics [PGSL] à Université Paris Cité), tandis que dans les autres formations doctorales, l'articulation master/doctorat prend essentiellement la forme d'une ouverture de séminaires doctoraux aux étudiants de master et vice-versa.

**Les missions des structures mettant en œuvre la politique du 3<sup>e</sup> cycle ne sont pas définies de manière très précise et le manque de moyens administratifs constitue un réel handicap.** La formation doctorale dépend d'une structure complexe dans laquelle interviennent la direction de l'établissement, le collège doctoral et les instances de pilotage des écoles doctorales elles-mêmes (direction et conseil), ainsi que les unités de recherche. Pour une part, les formations doctorales appliquent des dispositions décidées par l'établissement,

par exemple en ce qui concerne les modalités de préparation et de soutenance de l'HDR (avec une complication spécifique dans le cas de la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Sciences du langage*, qui dépend de deux établissements dont les pratiques divergent sur plusieurs points), mais elles jouissent aussi d'une certaine autonomie, le collège doctoral ayant à l'université Sorbonne Nouvelle un rôle très discret dans le cadre duquel il veille essentiellement à la cohérence de l'offre de formation entre les ED et règle les désaccords venant par exemple de l'interprétation des textes. Là encore, on relèvera l'exception que constitue la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Sciences du langage* qui dépend à Université Paris Cité d'un collège doctoral pourvu d'un rôle plus fortement centralisateur. À cet égard, des perspectives d'arrêt de la co-accréditation et de retour à deux ED de sciences du langage distinctes sont évoquées par les deux établissements. La commission de la Recherche de chacun des établissements se prononcera prochainement sur ce point.

L'ensemble du dispositif doctoral est affecté par une insuffisance considérable de personnel administratif, ce qui provoque des problèmes organisationnels dont la nouvelle équipe de direction de l'établissement est consciente. Ce déficit est compensé jusqu'ici partiellement par l'implication démesurée de la plupart des directions d'ED et des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé (BIATSS) en poste, notamment d'un personnel administratif qui assure depuis peu la responsabilité administrative des cinq ED. Des recrutements ainsi que des processus de restructuration sont en cours afin de mutualiser des fonctions et de rationaliser la gestion des doctorants, mais beaucoup reste à faire.

**La qualité du pilotage des formations du 3<sup>e</sup> cycle est très variable selon les formations doctorales et pâtit également du manque de ressources administratives.** Les outils de pilotage des formations doctorales reposent en grande partie sur les directions d'ED. Les difficultés de recrutement de gestionnaires et l'instabilité qui a régné au cours de la période d'évaluation expliquent partiellement les disparités constatées en ce qui concerne l'analyse des flux et l'évaluation des formations par les doctorants, organisées par les formations doctorales. Si le suivi des flux est sérieusement mené dans certaines d'entre elles, où les enquêtes menées régulièrement auprès des doctorants sont par ailleurs analysées par le conseil de l'ED (c'est le cas de l'ED *Art et médias* notamment), dans les autres formations doctorales, le conseil de l'ED ne joue pas le rôle d'un conseil de perfectionnement, les flux ne sont pas vraiment analysés et, si des enquêtes ont lieu auprès des doctorants, le faible taux de réponse ne permet guère de contribuer efficacement à l'amélioration continue de la formation. Au total, la place des doctorants dans le processus de pilotage de la formation est variable selon les formations doctorales mais dans l'ensemble trop réduite, non seulement en raison de la participation insuffisante des doctorants aux enquêtes qui pourraient leur donner l'occasion de faire entendre leur voix, mais aussi parce que leurs représentants au sein des conseils des écoles doctorales n'ont pas toujours été sollicités au cours du processus d'autoévaluation.

## La formation à la recherche dans le 3<sup>e</sup> cycle

**La formation à la recherche est de haut niveau et très développée dans les cinq formations doctorales de l'université Sorbonne Nouvelle mais la participation des enseignants-chercheurs à l'offre de formations pourrait être améliorée.** L'articulation entre écoles doctorales et unités de recherche est étroite, une forte proportion des formations étant assurée par les UR sous forme de séminaires. La formation doctorale repose en effet en partie sur les séminaires disciplinaires, interdisciplinaires, méthodologiques, ateliers organisés par les écoles doctorales qui disposent de 150 heures annuelles pour leurs formations, sur les unités de recherche, dont la qualité scientifique est reconnue, auxquelles s'ajoute un catalogue très étoffé de formations pratiques ou méthodologiques transversales, dont la formation obligatoire à l'éthique et à l'intégrité scientifique dispensée par la Direction des bibliothèques universitaires (DBU) [bien que le nombre de places offertes comble imparfaitement les attentes], ou à l'extérieur de l'établissement, au moyen de MOOC d'autres universités. La DBU joue ainsi un rôle important, en offrant un riche catalogue de formations transversales consacrées à la recherche documentaire, à l'utilisation de logiciels, à la science ouverte, mais aussi au droit d'auteur appliqué à la recherche. Il serait judicieux, en complément de ces dispositifs, d'offrir des espaces de rencontres aux doctorants pour qu'ils puissent débattre des formations reçues en ligne et de leur application dans la pratique de la recherche. Par ailleurs, l'offre transversale comprend des formations professionnalisantes mais pour l'essentiel ces formations visent des activités académiques : la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Mondes anglophones, germanophones, indiens, iraniens et études européennes* fait figure d'exception par son ouverture aux enjeux de la professionnalisation en dehors de l'enseignement supérieur ou secondaire.

Les données chiffrées concernant l'implication des enseignants-chercheurs dans la formation doctorale sont très inégales. La plupart des enseignants-chercheurs habilités dirigent effectivement au moins une thèse dans les formations doctorales relevant du périmètre des ED *Europe latine - Amérique latine* (35 sur 39 en 2021-2022) et *Sciences du langage* (114 sur 118), ce qui est loin d'être le cas dans les trois autres formations doctorales : ainsi, dans la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Littérature française et comparée*, sur les 80 enseignants-chercheurs HDR associés à l'ED, 55 seulement dirigent au moins une thèse. Quant à la

participation des enseignants-chercheurs à l'offre de formation en dehors des séminaires de recherche des UR, elle est également variable : ainsi, près de la moitié des enseignants-chercheurs rattachés à l'ED ont participé aux formations en 2021-2022 dans la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Europe latine - Amérique latine*, mais cette proportion tombe à 20-25 % pour les formations doctorales relevant du périmètre des ED *Littérature française et comparée, Arts et médias et Mondes anglophones, germanophones, indiens, iraniens et études européennes*.

## La formation par la recherche dans le 3<sup>e</sup> cycle

**La formation par la recherche est globalement un point fort de la formation doctorale de l'établissement.** La formation par la recherche, excellente, est assurée conjointement par les unités de recherche et les écoles doctorales. Dans chaque formation doctorale, les doctorants sont invités à participer à des colloques et à des séminaires organisés par leur UR de rattachement et à publier, sans que cela soit une obligation pour soutenir. Ces activités peuvent être validées en tant que formations (c'est le cas dans la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Europe latine - Amérique latine* où jusqu'à un quart des heures consacrées à ces activités, plafonnées à 25, sont comptabilisées dans les 100 heures de formations que doivent suivre les doctorants au cours de la préparation de leur thèse). Les activités scientifiques (communications et publications) en dehors de l'établissement de rattachement et même à l'étranger sont fortement encouragées. Il existe au sein de certaines unités de recherche des labos juniors constitués par les doctorants, ce qui est une excellente initiative ; les formations doctorales organisent des séminaires et des journées de doctorants (ainsi, la formation doctorale relevant de l'ED *Art et médias* soutient un séminaire mensuel de doctorants, la formation doctorale relevant de l'ED *Littérature française et comparée* organise chaque année une Journée de doctorants dont le programme scientifique s'apparente à celui d'un colloque) et il convient de mentionner la revue *Traits d'union*, revue électronique gérée par les doctorants. Enfin, les doctorants ont également la possibilité d'organiser eux-mêmes d'autres manifestations scientifiques avec le soutien financier et logistique de leur unité de recherche et de leur école doctorale. Toutefois, dans une formation doctorale au moins (*Littérature française et comparée*), les doctorants estiment que les procédures pour obtenir un tel soutien ne sont pas assez clairement exposées.

La sensibilisation à la science ouverte fait partie de l'offre de formation dans toutes les formations doctorales : une charte a été élaborée et votée par la Commission Recherche de l'établissement en septembre 2020, et les doctorants sont formés aux enjeux de la science ouverte par le biais d'un séminaire qui fait partie des formations organisées par le collège doctoral. Des journées d'étude consacrées à ce thème sont organisées (par exemple, « Ouvrir la recherche scientifique », en juin 2022), et la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Art et médias* met en avant la participation régulière de ses doctorants aux « Lundis de la science ouverte ». Des actions de valorisation auprès du grand public sont également menées (sous forme de podcasts) dans la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Sciences du langage*.

Les thèses soutenues font généralement l'objet d'un dépôt public ; toutefois, le dépôt dans le serveur HAL-thèse (Hyper Article en Ligne) est loin d'être systématique, malgré l'existence d'une formation spécifique, et doit donc être encouragé.

## L'internationalisation des formations du 3<sup>e</sup> cycle

**La formation doctorale bénéficie en général d'une bonne ouverture à l'international, qui se manifeste par le soutien à la mobilité des doctorants, par l'existence de partenariats et de thèses en cotutelle, et par une proportion importante (bien que variable d'une formation doctorale à l'autre) de doctorants internationaux.** L'internationalisation de la formation doctorale est globalement bonne, avec des nuances compréhensibles entre les formations doctorales : celles qui sont consacrées aux études « aréales » (les formations doctorales relevant du périmètre des ED *Europe latine - Amérique latine* et *Mondes anglophones, germanophones, indiens, iraniens et études européennes*, notamment) enregistrent un nombre particulièrement élevé de mobilités de leurs doctorants - même si une baisse ponctuelle a été constatée en raison de la crise sanitaire qui a marqué ces dernières années - et d'assez fortes proportions de doctorants internationaux. Ainsi, dans la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Europe latine - Amérique latine*, 31 % des doctorants en moyenne, durant les cinq années de la période d'évaluation, ont obtenu leur master à l'étranger, et dans la formation doctorale relevant de l'ED *Littérature française et comparée*, c'est le cas du quart des doctorants. Les partenariats internationaux dépendant des UR sont généralement solides et fructueux. Ainsi, les partenariats existant au sein de la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Art et médias*, notamment en Italie et au Québec, ont mené à l'inscription d'une trentaine de thèses en co-tutelle au cours de la période considérée. Dans la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Sciences du langage*, l'internationalisation bénéficie des apports du LABEX Fondements empiriques de la linguistique (Labex EFL avec stages de haut niveau, écoles thématiques, bourses de mobilité et cycle de conférences invitées au sein de la Chaire d'excellence internationale EFL). Les formations doctorales relevant du périmètre des ED *Littérature française et comparée* et

*Mondes anglophones, germanophones, indiens, iraniens et études européennes* sont toutes deux membres d'un collège franco-allemand et la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Mondes anglophones, germanophones, indiens, iraniens et études européennes* est aussi membre d'un deuxième collège franco-allemand, complétant ainsi les accords doctoraux avec Northwestern University et l'université de Montréal et les 46 accords de coopération existants avec le reste du monde. La participation à l'alliance universitaire européenne YUFE devrait renforcer l'ouverture du 3<sup>e</sup> cycle de l'USN d'autant que l'université est membre du groupe de travail sur le doctorat et le postdoctorat au sein de l'alliance.

Les dispositifs mis en place pour l'accueil des doctorants internationaux sont bien adaptés dans certaines formations doctorales ou en voie d'amélioration (par exemple, la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Mondes anglophones, germanophones, indiens, iraniens et études européennes* propose sur son site des traductions de certaines informations essentielles en anglais et prévoit de dupliquer l'intégralité des pages de son site en anglais et en allemand, celle relevant du périmètre de l'ED *Europe latine - Amérique latine* dispose déjà d'une page Internet entièrement destinée aux doctorants internationaux). Toutefois, la suppression d'un poste administratif dédié aux étudiants internationaux pour l'ensemble des ED suscite une légitime inquiétude : on peut espérer que le guichet unique qui sera prochainement mis en place soit une solution suffisante. Il existe de nombreux séminaires en langues étrangères, ainsi que des enseignements spécifiquement destinés aux étudiants qui auraient besoin de fortifier leur niveau de français - bien que la possibilité de rédaction de la thèse en anglais soit également offerte. Toutefois, selon des directions d'ED auditionnées, il est souhaitable de mettre en place des formations spécifiques, non seulement pour renforcer les capacités linguistiques de ces doctorants mais aussi pour garantir leur parfaite compréhension des exigences scientifiques du doctorat en France. Le comité estime ce souhait légitime, d'autant plus que les doctorants internationaux eux-mêmes sont demandeurs de formations portant sur l'organisation du système universitaire français.

Pour favoriser l'internationalisation des doctorants, une formation à la rédaction et à la communication scientifique en anglais est dispensée par la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Mondes anglophones, germanophones, indiens, iraniens et études européennes* et ouverte aux doctorants des autres formations doctorales. L'appui linguistique reste cependant insuffisant pour couvrir toutes les demandes, et il conviendrait de l'améliorer.

## L'encadrement des doctorants et l'accompagnement des candidats à l'HDR dans le 3<sup>e</sup> cycle

**Les dispositifs de recrutement des doctorants sont clairs et rigoureux en ce qui concerne les doctorants financés, mais ils le sont moins en ce qui concerne les autres types de publics.** Aucune obligation de financement n'existe dans les formations doctorales de l'université Sorbonne Nouvelle, ce qui est cohérent avec les usages des formations doctorales s'inscrivant dans le champ des sciences humaines et humanités et des sciences sociales. Le pourcentage de doctorants financés est ainsi d'environ 32 %. Un effort de recherche de financements par la diversification des sources au-delà des contrats doctoraux financés par l'État (contrats distribués directement par les écoles doctorales ou par le Collège des ED, contrats des écoles normales supérieures, etc.) est toutefois en cours. Certaines formations doctorales sont plus engagées dans ce processus que d'autres, notamment en mettant en place des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) : ainsi il y en a eu jusqu'à six dans la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Arts et médias* (en 2017-2018) et jamais moins de deux par an au cours de la période de référence, et les formations doctorales relevant du périmètre des ED *Europe latine - Amérique latine* et *Sciences du langage* ont également commencé à accueillir ce type de financement. Les conventions de formation par la recherche en administration (COFRA) ne sont en revanche pas encore représentées.

Si les dispositifs mis en place pour l'attribution de contrats doctoraux financés par l'établissement sont clairement exposés, les procédures de recrutement des doctorants non financés ne sont pas toujours décrites avec précision dans les dossiers d'autoévaluation : dans la plupart des formations doctorales, les conseils ou bureaux des écoles doctorales procèdent aux recrutements en suivant les préconisations des unités de recherche et on constate un manque de données sur les flux de candidatures, par rapport aux inscriptions effectives. Ainsi les formations doctorales relevant du périmètre des ED *Littérature française et comparée* et *Mondes anglophones, germanophones, indiens, iraniens et études européennes* indiquent que pratiquement toutes les candidatures présentées, dans la mesure où elles respectent les critères d'inscription, et notamment l'exigence d'obtention d'une moyenne d'au moins égale à 14/20 en master, sont acceptées. Les conseils des écoles doctorales examinent avec une attention plus soutenue les demandes de dérogation, lorsque les candidats à l'inscription n'ont pas obtenu leur diplôme de master en France. Le comité suggère de renforcer le cadrage pour le recrutement des doctorants afin de garantir une égalité de traitement entre les candidats, quelle que soit la voie de financement prévue.

**Les conditions de travail offertes aux doctorants sont excellentes mais le fonctionnement des comités de suivi individuel, très inégal, n'est pas toujours conforme aux règles.** Les doctorants bénéficient d'un environnement très favorable au sein de la Maison de la recherche, où ils disposent de trois grands espaces de travail et d'équipements informatiques : les conditions de travail qui leur sont offertes sont de ce fait très appréciées et sont propices aux échanges et à la convivialité. Par ailleurs, l'adaptation des formations aux doctorants salariés passe par la mise en place de formations en modalité hybride, qui est en bonne voie dans la plupart des formations doctorales.

Dans l'ensemble, la durée moyenne des thèses diminue au cours du contrat, celle des thèses non financées restant supérieure à celle des thèses financées, ce qui ne saurait surprendre. Ainsi, dans la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Littérature française et comparée*, on passe d'une durée de 68 mois à 57 pour les thèses financées et de 76 à 68 mois pour les autres ; dans celle relevant du périmètre de l'ED *Mondes anglophones, germanophones, indiens, iraniens et études européennes*, la durée a été abaissée de 79 à 51 mois et de 76 à 62 mois, ce résultat étant le fruit d'une vigilance accrue quant à la possibilité de réalisation des thèses dans un délai raisonnable lors de l'inscription. Seule la formation relevant du périmètre de l'ED *Art et médias* signale un accroissement de la durée de ses thèses (de 66 mois à 68 mois pour les thèses financées, de 69 à 77 mois pour les autres, au cours de la durée du contrat), sans explication convaincante. On s'étonne donc que celle relevant du périmètre de l'ED *Europe latine - Amérique latine* indique ne pas pouvoir faire la distinction entre thèses financées et non financées.

L'insertion des doctorants dans leurs unités de recherche respectives peut cependant être inégale, de même que les conditions de leur suivi. L'établissement limite à huit le nombre des thèses encadrées par un directeur (et à dix s'il y a des co-directions). On s'aperçoit toutefois que, si dans toutes les formations doctorales, le nombre maximum de thèses dirigées par un encadrant baisse, il reste supérieur à la limite préconisée dans deux formations doctorales (celles relevant du périmètre des ED *Littérature française et comparée* et *Europe latine - Amérique latine*) : dans les deux cas, le dépassement concerne des spécialités particulièrement demandées, et dans le cas de la formation relevant du périmètre de l'ED *Europe latine - Amérique latine*, on peut de surcroît établir un lien avec la raréfaction des postes de professeurs dans certaines disciplines, comme les études lusophones et les études italiennes, où les encadrants sont amenés à inscrire plus de thèses que ne le prévoit le règlement de l'établissement pour ne pas refuser des candidatures de haut niveau.

Les comités de suivi individuels (CSI) sont généralement considérés par les doctorants comme utiles mais il est apparu que les pratiques varient considérablement d'une formation doctorale à l'autre. Les entretiens peuvent être transformés, pour les doctorants de la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Littérature française et comparée*, en pure évaluation scientifique ; il arrive que les directeurs de thèse soient présents tout au long de l'entretien, empêchant toute forme d'évaluation de la relation avec le doctorant, ce qui contrevient aux dispositions de l'arrêté sur le doctorat ; enfin, les membres du CSI sont souvent choisis par le directeur lui-même sans aucune concertation avec le doctorant. Par ailleurs, les auditions ont révélé que les doctorants n'étaient pas toujours au fait de l'existence de procédures de médiation en cas de conflit, alors que la prévention des conflits et du harcèlement fait l'objet d'une information et de formations à l'échelle de l'université. Il est indispensable que toutes les formations doctorales veillent à renforcer l'information des doctorants sur le rôle et les modalités de composition de leur CSI, et que le collège doctoral veille à une homogénéisation des pratiques, en conformité avec les textes réglementaires.

**Les dispositifs d'admission, d'inscription et d'accompagnement des candidats à l'HDR sont rigoureux et pertinents, à l'exception d'une formation doctorale.**

Les règles de candidature et de soutenance de l'HDR sont fixées par l'établissement qui organise deux sessions d'inscription par an. L'accompagnement des candidats est réalisé au moyen d'un vade-mecum détaillé. Il y a donc une parfaite homogénéité sauf dans le cas du périmètre des *Sciences du langage*, dont la formation doctorale dépend aussi d'Université Paris Cité dont les pratiques et les exigences diffèrent, ce qui occasionne des inégalités de traitement très regrettables entre les enseignants-chercheurs rattachés à l'un ou à l'autre des deux établissements.

## La poursuite de carrière après le 3<sup>e</sup> cycle

**La professionnalisation en vue d'une carrière non académique est encore trop timide, et les enquêtes sur le devenir des docteurs sont peu approfondies.** Bien que la préparation à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat soit présentée comme une priorité par l'établissement et que le collège doctoral propose des formations transversales sur le sujet, on ne dispose pas de précisions sur ces formations (ni sur les partenaires mobilisés), et les dossiers des formations doctorales ainsi que les entretiens laissent apparaître que la professionnalisation en dehors du monde académique, peu valorisée, reste marginale, les débouchés académiques ou plus largement culturels étant souvent les seuls envisagés. Toutefois, le réseau alumni peut être mobilisé pour un partage d'expérience avec les doctorants, lors d'ateliers et de séminaires sur les emplois qu'il

est possible d'occuper après le doctorat. Dans un avenir proche, l'équipe de direction de l'université, consciente des résistances quant à une éventuelle insertion des docteurs dans une carrière non académique, se propose d'utiliser son implication dans l'alliance YUFE pour modifier ce point de vue.

L'université Sorbonne Nouvelle ne s'est pas encore emparée suffisamment de l'approche par compétences, ce qui est regrettable car les doctorants ne sont pas armés pour valoriser les savoir-faire acquis pendant leur formation doctorale dans la perspective d'une poursuite de carrière en dehors des milieux académiques. Si l'usage du portfolio est répandu, le modèle qui est proposé par la DIRVED de l'établissement n'est pas adapté car il consiste essentiellement en une énumération d'expériences et de réalisations, qui ne sont pas transformées en compétences. Il est donc nécessaire de revoir le portfolio actuellement en usage.

Les enquêtes sur le devenir des docteurs indiquent de très bons taux de poursuite de carrière (entre 92 et 96 % pour les docteurs trois ans après leur soutenance) ; toutefois, ces enquêtes pèchent par l'absence de données sur le pourcentage/nombre de répondants par rapport à l'ensemble des docteurs ayant soutenu chaque année, ce qui fausse la lecture des résultats. De même, l'enquête menée moins de 12 mois après la soutenance a un taux de réponse de 29 % seulement et il n'y a pas de données sur les emplois occupés par les docteurs, qui pourraient donner un aperçu de la réalité du marché du travail. Certaines formations doctorales estiment que les enquêtes IpDoc menées par le Ministère reçoivent peu de réponses du fait d'un questionnaire trop long. Seule la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Art et médias* fait valoir des taux de réponse excellents (de 80 à 95 %), ce qui vient certainement de ce qu'elle organise sa propre collecte d'informations parallèlement à l'enquête du ministère, grâce à l'implication de son responsable administratif. Il serait souhaitable de généraliser ce système ou de confier la responsabilité de ces enquêtes au collège doctoral, ce qui nécessite de toute façon un renforcement considérable du personnel administratif.

## Conclusion

### Points forts

- Une excellente formation à la recherche et par la recherche ;
- Une forte attractivité internationale des formations doctorales ;
- Une implication de la plupart des directions d'ED dans le pilotage des formations doctorales, pour pallier les défaillances de l'appui administratif ;
- Des dispositifs d'accueil et des espaces de travail au sein de la Maison de la recherche très favorables et fortement appréciés par les doctorants ;

### Points faibles

- Un manque de rigueur dans le cadrage du recrutement, principalement pour l'ED *Littérature française et comparée* ;
- Des pratiques peu conformes aux textes réglementaires en ce qui concerne les CSI et un manque d'information des doctorants sur leur fonctionnement, dans certaines formations doctorales ;
- Un suivi peu efficace du devenir professionnel des docteurs (à l'exception de la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED 267 - *Art et médias*) ;
- Un manque de débouchés autres que les carrières académiques ;
- Un soutien administratif insuffisant et un nombre d'encadrants en baisse ;
- Un manque de mise en place de l'approche par compétences.

### Recommandations

- Renforcer le cadrage pour le recrutement des doctorants, pour l'ED *Littérature française et comparée*.
- Améliorer l'information donnée aux doctorants sur les CSI et les procédures de médiation.

- Généraliser à toutes les formations doctorales le suivi du devenir professionnel des docteurs.
- Développer les formations professionnelles en dehors du domaine académique et culturel.
- Améliorer l'appui administratif et l'encadrement des formations doctorales en général.
- Mettre en œuvre l'approche par compétences.

# Rapports des formations doctorales

# FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE ARTS ET MÉDIAS (N° 267)

## Établissement

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

## Présentation de la formation

L'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 (USN) est accréditée pour délivrer le doctorat dans le périmètre de l'école doctorale *Arts et médias* (n° 267), une des cinq formations doctorales coordonnées par le collège doctoral de l'USN. Son périmètre couvre principalement les domaines scientifiques (DS) suivants : Sciences et humanités (DS 6) ; Sciences de la société (DS 7) ; Sciences et technologies de l'information et de la communication (DS 9). Ces domaines sont déclinés en 12 spécialités (DS 6 : *Études théâtrales* ; *Études cinématographiques et audiovisuelles* ; *Histoire artistique et culturelle* ; *Esthétique et sciences de l'art* ; *Muséologie* ; *Études théâtrales label recherche en création* ; *Études cinématographiques et audiovisuelles label recherche en création* ; *Muséologie label recherche en création* ; DS 7 : *Sociologie des arts et de la culture* ; DS 9 : *Sciences de l'information et de la communication* ; *Philosophie du langage et de la communication* ; *Psychologie sociale et communication*) correspondant aux thématiques du périmètre de l'école doctorale (ED). La formation doctorale par la recherche est adossée à sept unités de recherche (UR), dont deux unités mixtes de recherche (UMR) : Institut de Recherche sur le Cinéma et l'Audiovisuel (IRCAV) - équipe d'accueil (EA) 185 ; Communication, Information, Médias (CIM) - EA 1484 ; Institut de Recherche en Études Théâtrales (IRET) - EA 3959 ; Laboratoire International de Recherches en Arts (LIRA) – EA 7343 ; Institut de Recherche Médias, Cultures, Communication et Numérique (IRMECCEN) – EA 7546 ; Centre de Recherches sur le Lien Social (CERLIS) – UMR 8070, Université Paris Cité, université Sorbonne Nouvelle, CNRS, rattachée à titre secondaire à l'ED *Arts et médias* ; Théorie et Histoire des Arts et des Littératures de la modernité XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle (THALIM) – UMR 7172, université Sorbonne Nouvelle, École normale supérieure (ENS), CNRS ; rattachée à titre secondaire à l'ED *Arts et médias*. La formation doctorale est également en partie articulée avec le laboratoire d'excellence Industries culturelles et créatives (LabEx ICCA), dont quatre UR sont membres (CERLIS, CIM, IRMECCEN, IRCAV). Cette ED comptait, en 2021-2022, 179 doctorants inscrits (103 femmes et 76 hommes) et 79 encadrants (dont 49 actifs).

## 1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

**La formation doctorale élaborée et mise en œuvre dans le périmètre de l'école doctorale *Arts et médias* est cohérente avec le positionnement et la stratégie de l'établissement.** L'ED *Arts et médias* contribue à trois des cinq thèmes transversaux que l'USN veut promouvoir : n° 1) compréhension et contextualisation des grands problèmes de société contemporains (dont l'espace public numérique) ; n° 3) Industries créatives et politiques culturelles ; n° 5) arts et création, transferts culturels. Son périmètre couvre plusieurs domaines scientifiques présentés comme stratégiques par l'établissement. En effet, parmi les domaines identifiés dans le contrat pluriannuel 2019-2024 de l'USN, l'ED *Arts et médias* est bien positionnée pour répondre au thème « arts et médias », au croisement de la création artistique, des industries culturelles et créatives, et des productions médiatiques, en proposant une formation dans les domaines suivants : arts du spectacle (théâtre, cinéma et audiovisuel), recherche en création artistique, sociologie des arts et de la culture, histoire culturelle, muséologie, psychologie sociale, information et communication. Ainsi, pluridisciplinarité et transdisciplinarité sont pensées dans une visée de renforcement des chances d'insertion professionnelle des diplômés, dans la sphère académique comme dans les milieux professionnels. La formation doctorale s'inscrit en continuum avec les formations du deuxième cycle de l'unité de formation et de recherche (UFR) *Arts & Médias* (masters *Cinéma et audiovisuel*, *Études théâtrales* ou *Information-communication* par exemple), avec des thématiques qui se superposent parfaitement, et qui forment ainsi un vivier permettant de se projeter dans de bonnes conditions pour une poursuite d'études en doctorat. À noter l'absence de *graduate school* du fait que l'USN n'a pas d'école universitaire de recherche (EUR). Un progrès dans ce domaine ne pourrait venir que d'une orientation stratégique de l'établissement en faveur de la création d'une EUR. Les enjeux de formation au développement durable ne sont pas intégrés dans la formation doctorale au cours de la période concernée.

La formation doctorale inclut un ensemble d'animations et de manifestations scientifiques (individuellement ou en lien avec leur unité de recherche), telles que des ateliers, des débats, des conférences, des projections vidéos, etc. Elle inclut également des activités de médiation scientifique, auxquelles les doctorants sont encouragés à participer activement. Par exemple, les lundis de la Science ouverte sont organisés mensuellement par la Direction de la recherche, de la valorisation et des études doctorales (DiRVED), la Direction des bibliothèques universitaires (DBU) et par les Presses de la Sorbonne Nouvelle (PSN).

**La structuration de la formation doctorale est cohérente avec l'organisation de l'établissement et représente une valeur ajoutée pour ses partenariats.** Elle se coordonne dans cette mission avec les unités de recherche qui lui sont rattachées, avec les autres écoles doctorales, avec les composantes de l'établissement et avec le collège doctoral de l'établissement auquel les écoles doctorales participent activement. Elle tire parti d'opportunités qui lui permettent de proposer une palette complète de thématiques. Certaines formations sont mutualisées avec d'autres ED de l'USN mais qui sont insuffisamment présentes : à noter plus particulièrement une formation à l'écriture et à la communication scientifiques en anglais (ED Mondes anglophones, germanophones, indiens, iraniens, et études européennes n°625) et une formation pratique sur l'édition universitaire (ED Arts et médias n°267) Éthique, intégrité et déontologie. La Bibliothèque universitaire comble en partie ce manque. À noter également, un catalogue de formations de la DBU dédiées aux doctorants sur la conduite de leur thèse, la gestion des données, les droits intellectuels, la veille scientifique, la rédaction de CV, la procédure de qualification : une offre riche et nombreuse, qui s'ajoute à la formation de l'ED. De même la DBU propose des formations dans le domaine de la science ouverte et sur les procédures de dépôt. La formation doctorale assure une réelle formation interdisciplinaire. Vingt-cinq à trente pour cent des thèses sont menées dans une démarche pluri ou interdisciplinaire, notamment par le biais de co-directions et de co-tutelles, ce qui est un taux satisfaisant par rapport aux objectifs de l'établissement dans ce domaine. Les thèmes de certains séminaires sont clairement interdisciplinaires. L'ouverture de certaines formations des autres ED de l'établissement à tous les doctorants, quelle que soit leur discipline, renforce cette tendance.

**L'ED Arts et médias met en œuvre et inclut une formation à et par la recherche qui contribue activement à l'élaboration des travaux de recherche des doctorants.** Elle inclut des animations et des manifestations scientifiques de diverses natures dans lesquelles les doctorants jouent un rôle actif, étant encouragés à participer à des activités formatrices et susceptibles d'assurer un rayonnement aux recherches doctorales : « Lundis de la science ouverte » en lien avec les bibliothèques universitaires, « Lundis de la recherche », « Rencontres de la recherche » de la Maison de la recherche. Un séminaire mensuel des doctorants assure une vie scientifique régulière, à leur initiative, avec le soutien de l'ED. Une revue *Traits d'union*, coordonnée par les doctorants, adossée à des journées d'études également coordonnées par des doctorants, soutenues financièrement et logistiquement par l'ED, est entièrement consacrée à la recherche doctorale. Deux associations très vivantes (audiovisuel, muséologie) organisent des manifestations, notamment le festival de muséologie, programmé en 2020, qui a été réalisé en 2023. La formation doctorale soutient largement l'implication des doctorants dans leur formation et dans la relation science-société, avec un soutien financier et logistique de l'ED. Ceux-ci sont associés de près et de manière concrète à la vie scientifique de leurs laboratoires : colloques, journées d'études, ateliers dans lesquels ils/elles jouent un rôle actif. Certains ateliers de formation sont pris en charge par les doctorants qui y définissent et mettent en œuvre des activités scientifiques. Cette intégration des doctorants dans les activités de recherche de l'ED complète leur participation aux activités de leur unité de recherche et renforce la dimension de formation, non seulement à la recherche, mais également par l'activité de recherche. Le programme doctoral du LabEx ICCA et son université d'été annuelle, dans lesquels quatre des sept UR associées à l'ED sont impliquées, complète cette offre. Un point remarquable à noter est la présentation de la thèse à mi-parcours, obligatoire. L'ED Arts et médias peut donc être considérée comme un modèle, et la formation doctorale qui relève de son périmètre, comme une réussite pour la formation à et par la recherche.

**La formation doctorale s'appuie partiellement sur une politique de professionnalisation dans une perspective de valorisation du doctorat.** Les formations professionnalisantes hors de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) sont peu nombreuses et peu suivies par les doctorants, qui visent majoritairement une insertion professionnelle dans la sphère académique. L'encouragement à rechercher des contrats CIFRE ne suffit pas à accomplir l'objectif de professionnalisation hors de l'ESR. Des formations spécifiques devraient être développées afin de mieux valoriser les compétences des doctorants pour leur insertion dans le monde professionnel non académique, qui est par ailleurs satisfaisante d'après les résultats des suivis de cohortes. Les nombreux partenariats professionnels déjà existants, en formation du deuxième cycle et en recherche dans l'UFR et dans les UR, devraient permettre d'y réfléchir de manière concrète en lien avec les différents secteurs concernés (arts, médias, industries culturelles, musées).

**La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED Arts et médias est ouverte à l'international, mais des marges de progression sont possibles.** Certains partenariats internationaux structurels sont solides et éprouvés (Québec et Italie) mais ces partenariats structurels pourraient être plus nombreux au regard des activités scientifiques internationales importantes des UR rattachées à l'ED. Il n'y a pas de co-accréditation au niveau

de l'ED, ce qui pourrait être une voie de développement pour l'avenir. Néanmoins, 30 co-tutelles sont actives entre 2017 et 2022, dans des accords-cadres avec les universités partenaires (Québec, Italie). La possibilité d'une thèse en langue étrangère, assortie d'un résumé de 40 à 60 pages en français, est prévue. Les doctorants sont encouragés à répondre aux trois appels annuels pour la mobilité sortante, en interne et auprès de partenaires extérieurs (Région notamment). Les partenariats internationaux pourraient être développés, par exemple avec l'alliance européenne récente Young Universities for The Future of Europe (YUFE).

## 2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

**La formation doctorale définit les compétences visées et met en œuvre les contenus et les méthodes de formation adaptés pour développer et valoriser les compétences des doctorants. Toutefois, la définition et la valorisation des compétences ne sont pas encore mises en œuvre.** L'USN n'a pas développé d'approche par compétences jusqu'à présent, et l'ED n'a pas élaboré de tableau de correspondances entre blocs de compétences (RNCP) et formation doctorale. Le portfolio de compétences a été mis en place en 2016 dans l'ED et valorise essentiellement des compétences liées à des activités autres que les activités de recherche. Le modèle fourni par le DIRVED n'est pas opérationnel : il ne permet que de recenser les activités, mais n'emploie jamais le terme de « compétences » et n'invite à aucune réflexion sur les apports des formations suivies dans le développement de compétences transférables. Les activités de recherche en sont d'ailleurs absentes alors qu'elles constituent le levier principal de développement de compétences durant le doctorat.

**Les règles de recrutement et d'admission sont rigoureuses et définies par le conseil de l'ED, en concertation avec les directeurs d'unités de recherche.** Pour les candidats à l'habilitation à diriger des recherches (HDR), elles sont définies à l'échelle de l'établissement, qui organise deux sessions de candidatures par an. Pour les candidats au doctorat, les règles sont présentées sur le site de l'ED et explicitées aux étudiants de master, avec le détail des pièces à fournir, ces règles sont claires, précisément décrites et conformes à la législation en vigueur. Les candidats retenus sur dossier sont auditionnés par une instance restreinte de l'ED selon un calendrier défini, deux fois par an. Les modalités d'accueil des doctorants tiennent compte de la diversité des publics accueillis : deux événements sont organisés en bimodal depuis 2021. Une réunion d'information est organisée en novembre et une journée « Parcours du doctorant » complète cet accueil en janvier afin de présenter les attendus d'un parcours doctoral. Toutes les informations sont communiquées et accessibles sur le site de l'ED. Les locaux dédiés assurent une très bonne qualité de travail et la systématisation du bimodal offre un cadre facilitateur. Les doctorants disposent d'espaces physiques adaptés (salles de travail en libre accès, cuisine), de matériel (écrans fixes mis en place courant 2023) et de ressources numériques importantes et de qualité. La Maison de la recherche est proche des bibliothèques universitaires et abrite différents services et activités scientifiques qui forment un cadre particulièrement favorable pour les conditions de travail. La quasi-totalité des formations proposées par l'ED *Arts et médias* sont des formations en bimodal pour le public distant, ce qui a permis d'accroître l'assiduité aux formations doctorales de manière significative.

**L'accompagnement est de qualité et permet le bon déroulement des travaux de recherche des doctorants.** Les règles et modalités de suivi et d'encadrement sont fixées par la Commission de la recherche (nombre de doctorants limité à huit [dont au plus quatre codirections], encadrement par les seuls titulaires d'une HDR avec possibilité de dérogation pour un co-encadrement par un maître de conférences [MCF] non HDR accordée, en fonction du sujet et des compétences, par la Commission de la recherche sur proposition de l'ED). Chaque année en mai, l'ED propose deux journées de présentation de la thèse à mi-parcours. La présentation est obligatoire et fait partie de la formation doctorale (10 heures). Quarante-neuf directeurs de recherche sont actifs sur 79 directeurs de thèse HDR associés à l'ED en 2021-2022, pour un total de 179 doctorants inscrits mais ceci pose la question du renouvellement des encadrants par le soutien aux démarches d'HDR pour les MCF. La composition et le fonctionnement des comités de suivi individuels (CSI) sont conformes aux dispositions réglementaires. Depuis 2023, l'entretien des membres du CSI avec l'encadrant hors de la présence du doctorant est obligatoire. Trois appels annuels d'aide à missions ont été mis en place pour que les doctorants mènent leurs travaux et les valorisent de manière efficace. Dès la réunion d'accueil, les doctorants sont informés du dispositif de signalement des actes de discrimination et les formations à l'éthique ainsi que le règlement intérieur de l'ED intègrent ces problématiques. Une procédure de recours et de médiation est prévue et clairement communiquée. La Charte du doctorat précise que les rendez-vous de thèse doivent être réguliers et que le doctorant peut se tourner vers l'ED en cas de difficulté. Les règles et les critères de soutenance des thèses de doctorat sont clairement définis.

**Les dispositifs de la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Arts et médias* sont adaptés aux doctorants internationaux et à la mobilité sortante.** Le stage doctoral et l'accompagnement de la DAI, proposés au niveau de l'établissement, favorisent les mobilités entrantes. Les doctorants internationaux non francophones

peuvent suivre des enseignements de français langue étrangère (FLE) et un guichet unique d'accueil devrait se mettre en place à la rentrée 2023 dans l'établissement. La possibilité de stages doctoraux de six mois comme étape d'intégration et prélude à une cotutelle est un dispositif intéressant. Les ateliers mis en place par l'ED *Mondes anglophones, germanophones, indiens, iraniens et études européennes* (n°625) et mutualisés au niveau de toutes les ED permettent de faciliter les mobilités internationales. L'ED accueille des intervenants internationaux lors de conférences, toutefois la formation doctorale ne propose pas à ce jour de formations disciplinaires en langue étrangère. Pour les étudiants francophones, il n'existe pas d'enseignement scientifique en langue étrangère, mais ceux-ci peuvent bénéficier des ressources du centre de ressources en langues. En revanche, des modifications à venir dans le dispositif d'accueil et d'accompagnement des doctorants (non-remplacement de la personne qui était jusque-là en charge de cet accompagnement) nécessiteront une vigilance pour que cette qualité perdure au-delà des réorganisations à venir.

### 3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

**Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions, assuré par l'ED permet d'en mesurer l'attractivité, notée en baisse sur la durée du contrat.** L'ED dispose des données chiffrées nécessaires et met en œuvre de manière remarquable les moyens nécessaires pour le suivi des flux. Elle assure un suivi des flux de candidatures et des inscriptions et peut mesurer son attractivité. Le nombre de doctorants est en baisse (de 226 en 2018-2019 à 179 en 2021-2022) et le nombre d'inscrits en première année est de 27 en 2021-2022 contre 38 en 2018-2019. Certes, on observe un pic exceptionnel d'inscriptions en première année en 2018 et 2019 : en 2017-2018 ce nombre était de 29. La réduction du nombre de doctorants par encadrant, décidée en 2016 par la Commission de la recherche, et de la durée des thèses est une des explications possibles, de même que le nombre de doctorants inscrits en cinquième année et au-delà qui a fortement baissé (de 104 à 64) ainsi que la baisse générale d'attractivité des formations de licence et de master. Cependant, l'ED *Arts et médias* est celle qui constate la plus forte baisse du nombre d'inscriptions en première année au sein des ED de l'USN. Renforcer la dimension professionnelle hors ESR pourrait être une perspective.

**Les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement du parcours doctoral permettent de mesurer et d'améliorer la performance de la formation doctorale.** Les besoins spécifiques sont identifiés et traités : handicap, éloignement géographique, cotutelles. La possibilité de césure pour formation complémentaire, expérience professionnelle, volontariat international, projet entrepreneurial est mise en œuvre. Le taux d'abandon est assez bas, ce qui peut indiquer un suivi attentif de la part des encadrants et/ou une formation doctorale dynamisante pour le travail de thèse.

**Le suivi du devenir professionnel des docteurs est réalisé de façon systématique et précise : il permet de mesurer et d'améliorer la pertinence de la formation doctorale au regard de ses objectifs et de la réalité du marché du travail.** Une enquête est menée chaque année, en parallèle de l'enquête ministérielle, par le responsable administratif de l'ED sur le devenir professionnel à un et trois ans, avec un taux de réponse de 80 à 95 %, donnant lieu à une analyse par secteur d'activité et par type d'insertion. Ses résultats sont présentés et discutés à deux reprises dans le contrat d'accréditation en conseil de l'ED *Arts et Médias* (de façon à adapter la politique scientifique et l'offre de formation doctorale) et vont l'être annuellement, à partir de 2023. Cette méthode de suivi efficace gagnerait à être généralisée aux autres ED de l'établissement.

### 4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

**La formation doctorale est faiblement soutenue par l'établissement en matière de ressources humaines et d'allocation des moyens.** Les heures de formation doctorale (150 heures EqTD) sont des heures UFR. L'encadrement administratif est assuré par un agent à temps plein et trois agents à temps partiel (partagés avec d'autres ED). La dotation annuelle est de 25 k€, un budget qui est sans commune mesure avec la remarquable activité de l'ED. Le suivi et l'accompagnement sont d'autant plus remarquables au regard des moyens accordés à l'ED. Le taux d'encadrement a diminué, passant de 10 thèses encadrées à 8, ce qui correspond aux standards actuels, mais pose la question du renouvellement des encadrants par le soutien aux démarches d'HDR pour les MCF. Le taux moyen d'encadrement constaté est de 3,7 thèses par encadrant (49 directeurs de recherche actifs pour 179 doctorants inscrits). Mais malgré le facteur de fragilité que représentent les ressources humaines mises à sa disposition, l'ED fonctionne actuellement très bien.

### **La formation doctorale s'appuie sur un processus mis en place d'évaluation interne et d'amélioration continue.**

L'ED s'attache effectivement à évaluer et à améliorer ses formations. Trois évaluations ont été menées auprès des doctorants (2018, 2020, 2023). L'enquête, dont le questionnaire est disponible en ligne sur le site de l'ED, fait apparaître une diminution des réponses 12 mois après la soutenance, mais un meilleur taux de réponse est constaté 36 mois après la soutenance. Cela semble indiquer que cette enquête est de mieux en mieux identifiée par les doctorants et suivie par l'ED. Les résultats sont analysés en conseil de l'ED. Ils traduisent des retours positifs sur la qualité de la formation, le bimodal, des thématiques nouvelles comme le développement durable. Les quatre axes définis pour le prochain contrat quinquennal témoignent d'une conscience des limites de l'ED et répondent aux observations qui peuvent être faites sur les points de progression : 1) Renforcement de la stratégie de professionnalisation ; 2) Renforcement de l'articulation entre master et doctorat ; 3) Enrichir l'offre de formation par de nouvelles thématiques (développement durable, intégrité et éthique) et par l'accès à de nouvelles formations grâce à des synergies renforcées au sein d'Alliance Sorbonne et dans la perspective proche de YUFE ; 4) Développement de l'internationalisation de la formation.

## Conclusion

### Points forts

- Une ED dont le fonctionnement et le pilotage sont exemplaires à bien des égards, malgré la faiblesse des moyens alloués ;
- Des formations bimodales, qui répondent aux besoins spécifiques, par exemple de doctorants non financés ;
- Un suivi attentif des flux et du devenir professionnel qui permet d'améliorer la formation.

### Points faibles

- Une formation professionnalisante hors ESR insuffisamment développée ;
- Une baisse du nombre d'inscrits en doctorat ;
- L'absence d'offre de formation à la recherche en langue étrangère ;
- Un manque d'outil opérationnel pour permettre aux doctorants de valoriser pleinement leurs compétences (le portfolio ne prenant pas en compte celles qui sont acquises par la recherche) et un manque de mise en cohérence entre les contenus des formations et les compétences visées ;
- Un faible nombre de partenariats internationaux formalisés.

## Recommandations

- Renforcer les formations professionnalisantes hors ESR pour mieux valoriser les compétences des doctorants pour leur insertion dans le monde professionnel non académique.
- Renforcer les liens avec les masters de l'UFR Arts & Médias pour encourager les vocations en études doctorales.
- Créer un enseignement de formation à la recherche en langue étrangère.
- Co-construire avec la DiRVED un outil valorisant les compétences du RNCP.
- Renforcer l'internationalisation par des partenariats internationaux formels.

# FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE EUROPE LATINE - AMÉRIQUE LATINE (N° 122)

## Établissement

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

## Présentation de la formation

L'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 (USN) est accréditée pour délivrer le doctorat dans le périmètre de l'école doctorale *Europe latine - Amérique latine* (n° 122), une des cinq formations doctorales coordonnées par le collège doctoral de l'USN. Son périmètre couvre principalement les domaines scientifiques Sciences humaines et humanités et Sciences de la société. Ces domaines sont déclinés en 11 spécialités (pour Sciences et humanités : *Études du monde lusophone ; Études hispaniques et latino-américaines ; Études des sociétés latino-américaines ; Études italiennes et romanes ; Géographie et aménagement urbain ; Histoire ;* pour Sciences de la société : *Science politique ; Sociologie ; Anthropologie ; Droit public*) correspondant aux thématiques du périmètre de l'école doctorale (ED). La formation doctorale par la recherche est adossée à cinq unités de recherche (UR), dont une unité mixte de recherche (UMR) : le Centre de Recherche Interuniversitaire sur l'Amérique Latine (EA 2052 CRIAL) ; le Centre de Recherche sur l'Espagne Contemporaine XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles (EA 2292 CREC) ; le Centre de Recherches sur les Pays Lusophones (EA 3421 CREPAL) ; Les Cultures de l'Europe Méditerranéenne Occidentale (EA 3979 LECOMO) ; le Centre de Recherche Et de Documentation sur les Amériques (UMR 7227 CREDA) qui, à lui seul, fait soutenir des thèses dans cinq spécialités (droit public, économie, anthropologie, sociologie et science politique). En 2021-2022, le nombre de doctorants était de 125, dont 81 femmes et 44 hommes, et le nombre d'encadrants était de 39, dont 35 actifs, c'est-à-dire dirigeant au moins une thèse.

## 1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

**La formation doctorale élaborée et mise en œuvre dans le périmètre de l'école doctorale *Europe latine - Amérique latine* est en bonne cohérence avec le positionnement et la stratégie de l'université Sorbonne Nouvelle.** La particularité de cette formation doctorale est d'accueillir les doctorants de quatre UR et d'une UMR qui, tout en relevant de différentes disciplines des sciences humaines et humanités et des sciences de la société, se consacrent à l'étude d'une même aire géographique et culturelle : l'Europe méditerranéenne (Italie, Espagne et Portugal) et ses projections sur le continent américain et jusqu'en Afrique lusophone. Ces cinq équipes sont caractérisées par une haute qualité scientifique et un fort rayonnement international. Bien que l'activité des quatre UR concerne l'étude des langues, littératures et civilisations tandis que l'UMR CREDA, adossée à l'Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine (IHEAL), s'inscrit dans le champ des sciences humaines et sociales (sociologie, histoire, géographie, sciences politiques, anthropologie, économie, droit, etc.), l'interdisciplinarité au sein de l'ED constitue une richesse pour la formation doctorale. La formation doctorale mise en œuvre dans ce périmètre est en adéquation avec la politique internationale ambitieuse menée par l'USN au cours de la période, qui trouve sa continuité dans les orientations stratégiques du prochain contrat, et les thèses préparées au sein de la formation doctorale s'inscrivent sans peine dans les cinq thèmes transversaux mis en avant par l'établissement.

L'université Sorbonne Nouvelle ne s'est pas dotée d'une école universitaire de recherche (EUR) ou autre programme de formation et de recherche intégrant master, formation doctorale et UR. Rien n'est dit dans le dossier sur l'articulation entre certains masters et des spécialités de doctorat, si ce n'est dans le cas du nouveau master binational USN - Université de Sienne, qui a vocation à déboucher sur un double doctorat déjà existant entre ces deux universités (créé en 2019). Toutefois, l'ouverture aux étudiants de master des séminaires dispensant une formation doctorale et, inversement, la présence de doctorants dans les séminaires de master, permettent d'assurer une continuité d'entrée dans les deux cycles. Par ailleurs, outre que les UR réunies au sein de l'ED se caractérisent par des approches pluridisciplinaires et interdisciplinaires, la formation doctorale favorise les interactions entre doctorants des différentes disciplines, dans le cadre de formations transversales

et au sein de séminaires dans lesquels les doctorants interviennent. D'après le dossier d'autoévaluation (DAE), l'ED inscrit un certain nombre de thèses sur des sujets qui se situent au carrefour de deux disciplines (sociologie et anthropologie ; ou géographie et économie par exemple), mais il n'existe pas de données chiffrées.

Les doctorants participent aux manifestations scientifiques organisées par les UR et organisent eux-mêmes avec le soutien de l'ED des journées d'études (entre quatre et sept par an, dont les « Doctoriales » qui ont lieu tous les ans depuis 2015) et des colloques (ainsi, depuis 2017 un colloque est organisé tous les ans par les doctorants du double doctorat USN-Rome « La Sapienza »). Ces manifestations constituent une formation professionnalisante pour les doctorants qui se destinent à une carrière universitaire, et il existe aussi des formations consacrées à l'enseignement. La formation à la poursuite de carrière en dehors du monde académique, assurée par le collège doctoral ou en dehors de l'établissement (les doctorants sont invités à participer aux manifestations organisées par l'association PhDTalent à Paris tous les ans en octobre et à suivre le webinaire sur l'après-thèse porté par l'ED n°625 – *Mondes anglophones, germanophones, indiens, iraniens et études européennes*) est à améliorer. Dans le domaine de la médiation scientifique, l'ED encourage ses doctorants à prendre part aux « Rencontres de la recherche », qui permettent aux chercheurs et aux doctorants de présenter leur recherche devant un public large.

**La structuration de la formation doctorale est cohérente par rapport au périmètre de l'ED et représente une valeur ajoutée pour les partenariats noués dans certaines disciplines.** L'ED dispose de 150 heures annuelles pour son offre de formation, élaborée en accord avec le Conseil de l'ED dans lequel siègent les directions des UR et des représentants des doctorants et en tenant compte des besoins formulés par les doctorants dans leurs réponses à un questionnaire. Il faut noter toutefois que la mise en place de ce questionnaire est récente (2019-2020) et que les réponses sont peu nombreuses (18 par an seulement). Il existe une bonne articulation entre les formations organisées par les UR, le collège doctoral et l'ED elle-même, ces dernières consistant en séminaires à vocation interdisciplinaire (cinq dans le catalogue fourni, qui concerne seulement l'année 2022-2023). De son côté, le collège doctoral organise des formations mutualisées (ouvertes aux doctorants de toutes les ED), portant sur des sujets transversaux (études Queer, par exemple) ou méthodologiques (rédiger sa thèse), et la Direction des Bibliothèques Universitaires (DBU) offre un très riche catalogue de formations de nature méthodologique et technique : on y trouve notamment des formations sur des outils indispensables tels que Zotero ou Excel, ainsi que des formations à la science ouverte et au dépôt dans la plateforme d'archive ouverte HAL. Il existe aussi des séminaires de doctorants et au moins un Labor junior, qui est une excellente initiative.

**La formation à et par la recherche est bien assumée et contribue à l'élaboration des travaux de recherche des doctorants.** Les doctorants doivent suivre au cours des trois premières années d'inscription 100 heures de formation qui relèvent de cinq domaines d'activité différents. Il est souhaité – mais non obligatoire – que ces 100 heures comprennent au moins 50 heures de formation disciplinaire (30 heures) et méthodologique (20 heures). La formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique est, elle, obligatoire, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel régissant le doctorat. Elle est proposée par la DBU (« Le droit d'auteur appliqué à la recherche », en 6 heures), mais le nombre de places, limité à 60, est très insuffisant, ce dont l'ED est consciente. Il est donc recommandé aux doctorants de suivre des MOOC relevant d'autres établissements, ce qui est une solution acceptable, bien qu'il n'existe pas encore de suivi concernant la réalisation effective de cette formation (les données chiffrées indiquent seulement que six docteurs de l'année 2021-2022, qui étaient inscrits en thèse après 2016, ont suivi cette formation). L'organisation de formations en modalité hybride commence à se développer et doit être poursuivie (en 2021-2022, trois formations ont été offertes en co-modalité et 10 doctorants y ont participé). Les enseignants-chercheurs participent aux formations organisées par l'ED, toutefois, on ne dispose de données chiffrées que pour 2021-2022 (15 enseignants-chercheurs ont participé à ces formations). La participation des doctorants aux activités de leur UR de rattachement, fortement encouragée, est validée en tant que formations (jusqu'à un quart des heures effectives, plafonnées à 25 heures). Les doctorants sont incités à présenter des communications et à organiser eux-mêmes des manifestations scientifiques. Les UR veillent aussi à encourager les doctorants à publier, et il existe une revue des doctorants.

L'établissement dispose d'une charte pour la Science ouverte votée par la Commission de la recherche (CR) en septembre 2020 et forme ses doctorants aux enjeux de la science ouverte en proposant un séminaire (qui fait partie des formations mutualisées organisées par le collège doctoral) et plusieurs autres activités telles que des ateliers (depuis 2021 « Les lundis de la science ouverte »), et des Journées d'études (« Ouvrir la recherche scientifique », juin 2022).

Les thèses sont diffusées sur Internet ou, si le docteur le souhaite, en accès restreint dans l'intranet de l'université (sauf si une demande de confidentialité a été faite). La diffusion des thèses en open access sur HAL-Thèses est recommandée : dans les faits, toutes les thèses soutenues pendant la période considérée ont été l'objet d'un dépôt public mais le dépôt dans HAL-thèse est extrêmement fluctuant (7 en 2017-2018, 11 en 2018-2019, puis 5, 0 et 1 pour les trois dernières années), ce qui doit être amélioré.

**La formation doctorale s'appuie, dans une perspective de valorisation du doctorat, sur une politique de professionnalisation privilégiant les carrières académiques, mais favorisant peu la diversification des débouchés.** La politique de professionnalisation menée dans le périmètre de l'ED prépare en priorité les doctorants aux métiers de l'enseignement dans le supérieur ou le secondaire. Cette orientation correspond, d'après le DAE, aux carrières effectives des doctorants, qui sont nombreux du reste à exercer dans le secondaire pendant leur thèse lorsqu'ils ne disposent pas d'un financement spécifique. Toutefois, on ne peut que regretter le caractère lacunaire des données fournies sur la poursuite de carrière après la thèse. Par ailleurs, même si les doctorants se destinent majoritairement à une carrière académique, l'information sur les réalités du recrutement dans l'enseignement supérieur et sur les possibilités d'autres carrières doit être renforcée. L'invitation à participer, hors établissement, aux manifestations organisées par l'association PhDTalent tous les ans à Paris en octobre est insuffisante.

L'ED n'a pas souhaité rendre obligatoire le financement pour l'inscription en thèse, ce qui est conforme aux pratiques d'autres ED relevant des mêmes domaines. Le Conseil de l'ED *Europe latine - Amérique latine* attribue chaque année cinq contrats doctoraux, auxquels s'ajoutent des contrats supplémentaires (8 depuis 2019, 10 depuis 2022) attribués au sein du collège doctoral qui examine les candidats classés en liste complémentaire par les ED. D'autres doctorants disposent d'un contrat financé par les Écoles normales supérieures de Paris ou de Lyon, par l'Institut des Amériques, l'Agence Nationale de la Recherche ou l'Université Franco-Italienne (UFI). Les Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) sont très rares (trois au total pour la période de référence), et les financements des collectivités territoriales sont inexistantes. En revanche, les financements émanant de gouvernements étrangers, qui équivalent à des contrats doctoraux, sont en augmentation. Au total, la progression du nombre de doctorants disposant d'un financement spécifique pour leur thèse (de 27 en 2017-2018, dont 25 financés par l'État, à 39 en 2021-2022, dont 26 financés par l'État) est encourageante.

Les missions complémentaires consistent exclusivement en missions d'enseignement, réservées aux doctorants financés. Les autres possibilités de missions devraient être exploitées et, pour les doctorants non financés, l'information sur les vacances doit être améliorée.

**L'ouverture internationale est un point fort de l'ED *Europe latine - Amérique latine*, grâce aux partenariats internationaux et à l'appui à la mobilité des doctorants.** Les UR adossées à l'ED bénéficient de nombreux partenariats internationaux (en Amérique latine, dans la péninsule ibérique et en Italie) qui se traduisent par un nombre important de thèses en co-tutelle et de financements de gouvernements étrangers. Il existe par exemple un doctorat en sciences sociales avec l'université du Costa Rica, et des accords de double diplôme de doctorat avec les universités de Rome « La Sapienza » (depuis 2016) et de Sienne (depuis 2019) ; d'autres sont en cours d'établissement (par exemple avec l'université de Burgos en Espagne). Le nombre de thèses en co-tutelle, de 36 ou 37 entre 2017-2018 et 2020-2021, est tombé en 2021-2022 à 27 (il faut tenir compte de la baisse du nombre de doctorants à 125 au lieu de 156 en début de période), mais reste important : ce dispositif concerne en moyenne le quart des doctorants. Le développement des partenariats et alliances conclus récemment par l'établissement ne peut que favoriser l'augmentation et la diversification des co-tutelles. L'ouverture internationale se mesure aussi au nombre de doctorants disposant d'un financement étranger (de 2 en 2017-2018 à 11 en 2018-2019, puis 14, 16 et encore 10 dans les années suivantes, ce qui constitue un résultat remarquable) et à la provenance des doctorants (31 % des primo-inscrits en moyenne pendant la période 2017-2022 ont obtenu leur master à l'étranger, et 53 % en moyenne sont de nationalité étrangère).

Les mobilités sortantes financées par l'ED sont importantes et répondent aux nécessités résultant du champ d'étude des doctorants : 48 mobilités financées en 2017-2018 (pour 156 doctorants), 41 l'année suivante puis après une chute liée à la pandémie de la COVID-19, 28 en 2021-2022 (pour 125 doctorants). La mobilité internationale peut absorber jusqu'à 90 % du budget de l'ED. S'y ajoutent les aides de la Direction des affaires internationales (DAI), et l'accès à d'autres dispositifs d'aide à la mobilité tel que les aides de la Région Île-de-France et les bourses de mobilité Vinci de l'UFI concernant les déplacements vers l'Italie.

## 2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

**La formation doctorale met en œuvre des contenus et des méthodes de formation globalement adaptés pour développer les compétences des doctorants, mais la valorisation de celles-ci fait défaut.** L'université Sorbonne Nouvelle n'ayant pas encore développé son approche par compétences (APC), l'ED ne bénéficie pas d'outils pour traduire sa formation doctorale en matière de compétences. Cela est rendu particulièrement visible par le modèle de portfolio proposé par la Direction de la recherche, de la valorisation et des études doctorales et repris par l'ED, qui est une simple liste d'expériences et ne comporte à aucun endroit le mot de « compétence ». Cet outil ne permet pas aux doctorants de penser leur formation par la recherche et leurs formations transversales en matière de compétences à développer, et ne pourra donc pas servir à les valoriser. L'ED tente

de mettre en cohérence ses formations avec les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) correspondantes, ce qui pourra être un point de départ pour un travail plus approfondi de mise en relations des activités des doctorants et des compétences développées, si la formation par la recherche n'y est pas oubliée.

**Les doctorants et les candidats à l'habilitation à diriger des recherches (HDR) bénéficient de conditions d'admission bien définies et rigoureuses, et d'un bon accueil.** Les règles de recrutement des doctorants, définies par le conseil de l'ED *Europe latine - Amérique latine* dans un cadre commun fixé au niveau de l'établissement, sont en accord avec la législation en vigueur et clairement exposées. Les règles d'attribution des contrats doctoraux sont disponibles sur le site de l'ED, de même que les critères d'admission en doctorat. L'ED s'assure, en exigeant une série de pré-requis - dont l'élaboration d'un projet de thèse suffisamment détaillé et l'obtention d'une note finale de 14/20 au moins en master - que les candidats possèdent les capacités à mener à bien une recherche doctorale. En ce qui concerne l'inscription à l'HDR, il existe un Vademecum détaillé qui expose les conditions et les procédures d'admission décidées au niveau de l'établissement.

Une réunion, organisée en novembre, permet d'accueillir les nouveaux doctorants et de leur présenter les attendus d'un parcours doctoral. Les modalités d'accueil des doctorants au sein de l'ED 122 et dans les UR sont précisées dans la convention de formation, que cosignent la direction de l'ED, de l'UR concernée, le directeur de thèse et le doctorant. Elles tiennent compte de la diversité du public accueilli. Les doctorants disposent d'espaces physiques (salles de travail en libre accès, cuisine), de matériel (écrans fixes) et de nombreuses ressources numériques.

**Les doctorants bénéficient d'un encadrement et de dispositifs d'accompagnement solides favorisant la bonne réalisation de leurs travaux.** Le comité de suivi individuel (CSI) attaché à chaque doctorant à partir de la première année d'inscription est composé d'un spécialiste et d'un non-spécialiste de la discipline. L'un des deux membres est, si possible, extérieur à l'établissement. Conformément aux dispositions réglementaires, chaque doctorant a un entretien avec son CSI chaque année, au deuxième semestre. De plus, certaines UR organisent des présentations de thèse à mi-parcours et/ou une pré-soutenance en fin de parcours.

Les candidats à l'HDR sont accompagnés par le garant qu'ils ont choisi parmi les encadrants de l'ED de rang A, mais il n'y a pas de dispositifs formalisés d'accompagnement des candidats à l'HDR, ni au niveau de l'établissement, ni au niveau de l'ED.

Les doctorants bénéficient de dispositifs de soutien pour mener et valoriser leurs travaux de recherche : les aides à mission sont attribuées par le conseil de l'ED *Europe latine - Amérique latine* en accord avec les directeurs des UR rattachées à l'ED. Des mesures en faveur de la prévention des conflits et du harcèlement ont été mises en place et il existe une chargée de mission égalité hommes-femmes à l'échelle de l'établissement. Une procédure de médiation est prévue par la charte du doctorat et les formations à l'éthique intègrent ces problématiques. Les règles de soutenance des thèses sont définies par le conseil de l'ED, en accord avec les critères décidés par l'établissement.

**Les dispositifs de la formation doctorale sont bien adaptés aux doctorants internationaux grâce à la nature du périmètre disciplinaire de l'ED intrinsèquement ouvert à l'international.** La formation doctorale inclut des dispositifs de soutien à la mobilité des doctorants. La mise en place d'un guichet unique d'accueil aux étudiants internationaux est prévue pour la rentrée 2023 et une page Internet du service des doctorats est entièrement dédiée aux étudiants internationaux. Des cours de français langue étrangère (FLE) sont proposés chaque semestre aux étudiants étrangers, la DAI accompagne les mobilités sortantes et entrantes et la coopération avec l'ED *Mondes anglophones, germanophones, indiens, iraniens et études européennes* permet aux doctorants de se former à la présentation de communications et à la rédaction de textes scientifiques en anglais. Par ailleurs, de nombreux séminaires proposés aux doctorants se tiennent en langue étrangère (espagnol, italien, portugais), ce qui est inhérent au périmètre scientifique de l'ED. Enfin, des formations sont organisées à distance, en tenant compte du nombre important d'inscriptions en co-tutelle et cette pratique doit être poursuivie.

### 3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

**Le suivi des flux de candidatures et d'inscriptions est sérieusement mené de manière à renforcer l'attractivité du doctorat, importante au niveau international, malgré une baisse globale des effectifs au cours du contrat.** Pour attirer les doctorants, l'ED se repose en grande partie sur son site internet, qui offre une série d'informations sur la formation doctorale, les diplômes préparés, les critères d'admission en thèse, les financements possibles. Au niveau de l'établissement, le dossier mentionne l'existence, depuis mai 2022 seulement, des « Rencontres de la

Recherche », qui permettent de faire connaître les recherches en cours mais ne semblent pas s'adresser spécifiquement aux étudiants susceptibles de s'inscrire en thèse.

L'analyse des candidatures et des inscriptions souligne le nombre important de doctorants internationaux (n'ayant pas effectué leur master en France) et offre plusieurs explications à la baisse du nombre des doctorants, par rapport aux précédents contrats et au cours de la période considérée, et à celle des nouveaux inscrits. Cette évolution est générale en France, particulièrement dans le domaine des Sciences humaines et humanités en raison de la diminution des postes de maîtres de conférences ouverts au concours (principal objectif de la plupart des doctorants de l'ED *Europe latine - Amérique latine*). Une réflexion a été menée à ce sujet non seulement au sein de l'ED mais du collège doctoral et de l'établissement. L'analyse fait valoir, comme facteur de diminution des candidatures, la limitation du nombre de doctorants par encadrant (8, et jusqu'à 10 s'il y a des co-directions) sur décision de la commission recherche de l'établissement en 2016 — pourtant, les données chiffrées fournies montrent que cette limitation n'est pas encore totalement respectée puisque certains encadrants dirigent jusqu'à 13 thèses en 2017-2018, et encore 12 en 2021-2022 — et, surtout, la diminution du nombre des encadrants. Dans certaines spécialités, cette diminution est alarmante : ainsi, bien que la section 14 du CNU (Langues et littératures romanes) ait bénéficié récemment de deux repyramidages, cela ne compense pas la baisse du nombre de professeurs des universités (PU) en portugais (de trois à un seul actuellement) ou en italien (de six lors du précédent contrat à quatre, puis trois).

L'ED mentionne les efforts accomplis pour limiter le nombre des thèses très longues et souligne la diminution du nombre des abandons (12 en 2019-2020, et 3 seulement en 2021-2022). Toutefois, si l'on considère l'évolution sur l'ensemble de la période, et non pas seulement à partir de l'année 2019-2020, où les abandons ont pu être accrus en raison du début de la pandémie, l'évolution est moins nette : il y a eu ainsi un seul abandon en 2017-2018, et 5 en 2018-2019. De plus, si les abandons sont consignés, il ne semble pas qu'une réflexion ait été menée à leur propos.

**Les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement du parcours des doctorants sont très développés et adaptés aux situations diverses des doctorants.** L'ED adapte l'accompagnement aux différentes situations des doctorants en appliquant les dispositions arrêtées par le collège doctoral et celles prévues par les textes officiels. Il y a eu ainsi de rares demandes de césure, qui ont toutes été acceptées (deux au total au cours de la période considérée). Par ailleurs, pour répondre à la situation particulière, et fréquente dans le périmètre de l'ED, des doctorants séjournant à l'étranger, une réflexion est menée sur le développement de formations en bi-modalité. Pour les doctorants en co-tutelle, les exigences concernant le volume horaire de formations sont adaptées en tenant compte des exigences de l'établissement partenaire, et une dispense de CSI est envisageable lorsqu'un dispositif équivalent existe dans l'université partenaire. L'ED est particulièrement attentive aux besoins des doctorants en situation de handicap, de maladie grave ou dont un proche souffre d'une maladie grave, et a prévu pour eux, en accord avec le collège doctoral, en plus des dispositions de l'arrêté du 25 mai 2016 modifié par l'arrêté du 26 août 2023, la possibilité de dérogations sur la durée de la thèse. L'ED fait donc preuve d'une adaptabilité et d'une réactivité louables à l'égard des doctorants qui en ont besoin.

**Le suivi du devenir des docteurs est encore insuffisant pour permettre d'améliorer la pertinence de la formation.** Le nombre de soutenances reste stable : 21 en 2017-2018, 18 en 2018-2019, 14 en 2019-2020, 27 en 2020-2021 et 21 en 2021-2022. La chute en 2020 peut s'expliquer par les contraintes sanitaires bien connues.

Les enquêtes sur le devenir des docteurs ont été menées par l'ED jusqu'en 2021 et, depuis cette date, sont réalisées via le dispositif mis en place par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (insertion professionnelle des docteurs un an et trois ans après la soutenance). D'après le dossier, l'enquête ministérielle IPdoc ne permet pas de recueillir des données suffisantes, car peu de docteurs y répondent, tandis qu'ils répondaient plus volontiers à l'ED. Pourtant, le nombre de docteurs ayant répondu à l'enquête au cours de la période précédente reste modeste : 5 en 2017-2018, 8 en 2018-2019, 9 en 2019-2020, 10 en 2020-2021 et 9 en 2021-2022. Ces résultats, aussi peu nombreux soient-ils, sont toutefois commentés dans le dossier de manière lucide : il apparaît que, si tous les docteurs de l'ED ayant répondu au questionnaire sont pourvus d'un emploi, il s'agit dans certains cas d'un emploi temporaire (contrat postdoctoral ou poste d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche), et que le nombre de docteurs salariés du privé est particulièrement important. L'ED en déduit qu'il y a un décalage entre les objectifs initiaux des doctorants et leur parcours professionnel effectif, d'où la nécessité de développer davantage les formations professionnalisantes en dehors du monde académique, ce dont l'ED est bien consciente. Il reste à mettre en pratique ces résolutions dans le prochain contrat.

## 4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

**La formation doctorale n'est pas suffisamment soutenue par la politique de l'établissement en matière d'allocation de moyens financiers mais surtout en matière de ressources humaines.** Les règles relatives à l'encadrement doctoral établies par la CR de l'établissement (huit doctorants maximum par encadrant, et jusqu'à dix s'il y a des co-directions, celles-ci ne pouvant pas être supérieures à quatre) ne sont pas parfaitement respectées, en grande partie en raison de la baisse du nombre d'encadrants au sein de l'ED : il y avait en 2017-2018 un total de 49 encadrants associés à l'ED, dont 42 actifs ; ces chiffres sont pour 2021-2022 de 39 et 35. La baisse du nombre d'encadrants potentiels est importante et inquiétante, qu'elle résulte d'une absence de renouvellement des postes d'enseignants-chercheurs partant à la retraite ou d'un redéploiement de certains postes.

L'établissement soutient les projets d'HDR en accordant des congés de recherche ou conversions thématiques (CRCT), et la politique de repyramidage a permis de promouvoir des maîtres de conférences (MCF), en particulier en section 14 (deux promotions en 2022). Toutefois, les collègues titulaires d'une HDR ne relèvent pas toujours des spécialités où les besoins sont les plus importants.

Si l'ED bénéficie de moyens suffisants en ce qui concerne la décharge horaire pour la direction et de budget (20 000 euros de dotation annuelle fixe allouée par l'établissement, auxquels s'ajoute une part variable, d'environ 5000 euros), l'encadrement administratif a été ces dernières années insuffisant. On constate une situation d'instabilité inquiétante concernant particulièrement le poste de responsable administratif de l'ED *Europe latine - Amérique latine*, qui est resté vacant pendant plusieurs mois, ce qui a pesé considérablement sur les tâches accomplies par la direction de l'ED. Les dispositions prises récemment pour confier à une seule personne la responsabilité administrative de toutes les écoles doctorales, la gestion courante étant assurée par plusieurs autres agents, doivent encore faire leurs preuves.

**La formation doctorale s'appuie sur un processus d'évaluation interne mis en place par l'ED mais la participation des doctorants est encore faible.** La direction de l'ED et les représentants des doctorants sont régulièrement à l'écoute des doctorants. En outre, une véritable procédure d'évaluation de la formation doctorale a été mise en place récemment (depuis 2019-2020) : au mois de mars, avant l'élaboration de l'offre de formation pour l'année suivante, un questionnaire est distribué aux doctorants, de manière à recueillir leur opinion sur les formations précédentes et leurs souhaits. Il faut néanmoins préciser que depuis le lancement de ce processus, 18 doctorants seulement ont répondu chaque année au questionnaire. Il faudra donc veiller à améliorer le taux de réponses et à mener une analyse précise des résultats, en y associant le conseil de l'ED, afin d'améliorer la qualité de la formation.

## Conclusion

### Points forts

- Une formation à et par la recherche de bonne qualité ;
- Une très bonne attractivité internationale ;
- Un nombre élevé de partenariats et de co-tutelles ;
- Un nombre de soutenances stable (hormis en 2020, ce qui est compréhensible).

### Points faibles

- Des formations professionnalisantes orientées presque exclusivement vers une carrière universitaire ;
- Un manque d'outils permettant aux doctorants de valoriser leurs compétences développées par la recherche et dans leurs activités complémentaires et formations transversales ;
- Une baisse du nombre des encadrants ;
- Un appui administratif fragile tant d'un point de vue de ressources humaines que d'outils de gestion.

## Recommandations

- Mettre en place des formations préparant à d'autres carrières que celles de l'enseignement supérieur et consolider l'information sur ce sujet.
- Améliorer le taux de réponses aux enquêtes (devenir des docteurs, et enquêtes annuelles auprès des doctorants).
- Renforcer l'équipe pédagogique.
- Consolider l'appui administratif dont bénéficie l'ED via des dispositifs portés par l'établissement.

# FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE LITTÉRATURE FRANÇAISE ET COMPARÉE (N° 120)

## Établissement

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

## Présentation de la formation

L'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 (USN) est accréditée pour délivrer le doctorat dans le périmètre de l'école doctorale *Littérature française et comparée* (n° 120), une des cinq formations doctorales coordonnées par le collège doctoral de l'USN. Son périmètre couvre principalement le domaine scientifique Sciences humaines et humaines décliné en cinq spécialités (*Littératures et civilisations françaises ; Littérature française et comparée ; Études latines et médiévales ; Études arabes ; Études hébraïques*) correspondant aux thématiques du périmètre de l'école doctorale (ED). La formation doctorale par la recherche est adossée à six unités de recherche (UR), dont une unité mixte de recherche (UMR) : le Centre d'Études et de Recherches Antiques et Médiévales (CERAM) – équipe d'accueil (EA) 173 ; Formes et Idées de la Renaissance aux Lumières (FIRL) - EA 174 ; le Centre de Recherche sur les Poétiques du XIX<sup>e</sup> siècle (CRP19) - EA 3423 ; une partie de Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité (THALIM) - UMR 7172 ; le Centre d'Études et de Recherches Comparatistes - EA 172 (CERC) et une partie du Centre des Études Arabes et Orientales (CEAO) - EA 1734. Deux des UR, le CEAO et THALIM, émergent à plusieurs écoles doctorales. Cette ED comptait, en 2021-2022, 218 doctorants (65 hommes et 153 femmes) et 80 encadrants (dont 55 actifs).

## 1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

**La formation doctorale élaborée et mise en œuvre dans le périmètre de l'école doctorale est cohérente avec la stratégie de l'établissement, mais pourrait en tirer un meilleur parti encore.** Le périmètre de l'ED *Littérature française et comparée* est bien défini et cohérent. Les thèses soutenues en son sein s'inscrivent dans cinq disciplines (et dans quatre sections du conseil national des universités [CNU]) et sont préparées dans des unités de recherche dont la grande qualité est reconnue. La formation doctorale est en bonne cohérence avec la stratégie de l'établissement et reprend particulièrement à son compte les thèmes transversaux 3 : « Mémoire, archives, corpus » et 4 : « Transferts culturels » définis par l'USN. Les thèmes 1 : « Genres, inégalités et discriminations » et 2, « Crise de la démocratie », sont en revanche moins représentés dans la formation à en juger par le catalogue des formations disciplinaires proposées aux doctorants, et ces questions mériteraient d'être davantage mises en valeur.

L'USN ne s'est pas dotée d'une école universitaire de recherche (EUR) ou autre programme de formation et de recherche intégrant master, formation doctorale et UR. L'articulation master-doctorat repose essentiellement sur l'ouverture de séminaires de master aux doctorants. La formation doctorale favorise les interactions entre les doctorants des différentes disciplines, dans le cadre de formations transversales et au sein de manifestations scientifiques et de programmes de recherche interdisciplinaires et pluridisciplinaires. Par exemple, une équipe de l'UMR THALIM se consacre à l'étude des relations entre littérature et arts, et une formation a été dispensée aux doctorants sur le sujet pendant deux ans. Un grand nombre des thèses préparées au sein de l'ED sont de nature interdisciplinaire (63 à 64 par an pendant la durée du contrat, dont un peu plus du tiers qui sont financées).

Le comité encourage l'ED *Littérature française et comparée* à positionner encore davantage la littérature, l'interculturalité et l'intermédialité au cœur du dispositif de l'établissement, en profitant du contexte très favorable qu'offre celui-ci, et en développant des actions communes avec les ED *Mondes anglophones, germanophones, indiens, iraniens et études européennes* (MAGIE, n°625) et *Europe latine – Amérique latine* (n°122) d'une part, et l'ED *Arts et médias* (n° 267) d'autre part. La formation doctorale intègre, autant que faire se peut, les enjeux de développement durable. Elle inclut des manifestations scientifiques et de médiation

scientifique variées. La dimension professionnalisante est elle aussi prise en compte, sans sortir toutefois du champ académique et culturel.

**La formation doctorale est cohérente avec l'organisation de l'établissement et s'appuie sur ses unités de recherche de grande qualité, mais les partenariats dont elle bénéficie sont peu visibles.** La formation doctorale est organisée conjointement avec les unités de recherche, la direction des bibliothèques universitaires (DBU) et le collège doctoral qui a un rôle de coordination sans être contraignant. Les formations combinent les séminaires doctoraux organisés par l'ED, les séminaires disciplinaires et transversaux des UR, le riche catalogue de formations pratiques ou relatives à la recherche documentaire et à l'éthique de la recherche dispensées par la DBU, des séminaires de doctorants dépendant des UR (cinq, dont un mutualisé avec un séminaire de l'ED *MAGIIE*), et des Journées de l'école doctorale. Ces dernières, organisées tous les ans, sont de haut niveau scientifique à en juger par les programmes qui sont fournis dans le dossier.

Les doctorants bénéficient donc d'une offre importante et riche de séminaires dispensés en grande partie au sein des UR, qui leur proposent un environnement de recherche exceptionnel. En plus des collaborations existantes (avec l'ED *MAGIIE*, en particulier), d'autres collaborations pourraient être mises en place avec les écoles doctorales *Europe latine – Amérique latine* et *Arts et médias*. Par ailleurs, l'ED *Littérature française et comparée* pourrait davantage s'appuyer sur le CEAO, qui dépend aussi d'une autre école doctorale et offre des perspectives décisives de partenariats internationaux, notamment dans le cadre des thèmes transversaux prioritaires de l'établissement (axe 1 « Genres, inégalités et discriminations », axe 2 « Crise de la démocratie »). Au-delà du périmètre de l'USN, et dans le cadre d'un rapprochement avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'ED *Littérature française et comparée* souhaite développer un partenariat avec certaines des écoles doctorales de cet établissement. Un projet est en préparation en littérature et philosophie (avec l'école doctorale de philosophie, n°280). Le comité suggère de faire des propositions également en littérature et histoire (école doctorale d'histoire - n°113), pour développer ce qui constitue un axe fort de l'ED *Littérature française et comparée*, et en littérature et arts (école doctorale *Histoire de l'art* n°441).

**La formation à et par la recherche est abondante et contribue efficacement à l'élaboration des travaux de recherche des doctorants.** La formation à la recherche, notamment par le biais des séminaires disciplinaires et transversaux organisés par les UR et grâce aux outils méthodologiques offerts par la DBU, est abondante et de bonne qualité. Les doctorants doivent suivre 100 heures de formation liées à leur domaine de recherche ou transversales. Quinze enseignants-chercheurs et deux chercheurs rattachés aux UR de l'ED ont participé en 2021-2022 aux formations organisées par l'ED. La formation obligatoire à l'éthique de la recherche est offerte par la DBU - et il existe également des possibilités de formation en dehors de l'établissement - mais il est regrettable que ce sujet soit pratiquement éludé dans le dossier d'autoévaluation et que les données chiffrées ne concernent que l'année 2021-2022 (61 doctorants ont suivi une telle formation). Les doctorants participent régulièrement aux activités de recherche des UR et une journée de l'école doctorale est organisée tous les ans ; le dossier d'autoévaluation mentionne aussi l'appui de l'ED à des publications électroniques (par exemple la revue *Traits d'union*, une revue de jeunes chercheurs), à l'organisation par les doctorants de journées d'études et même à la publication des thèses après la soutenance, ce qui n'est pas toujours le cas ; toutefois les auditions ont révélé un manque de lisibilité des procédures permettant le soutien de tels projets. Les doctorants sont incités à se saisir des avantages de la science ouverte mais le dépôt des thèses dans HAL est irrégulier et doit être davantage encouragé.

**La politique de professionnalisation dans une perspective de valorisation du doctorat en dehors du milieu académique est insuffisamment développée.** Les formations proposées en appui à la poursuite de carrière après la thèse concernent en priorité l'enseignement universitaire et secondaire, ce qui est en cohérence avec les aspirations professionnelles de la majorité des doctorants de l'ED, qui sont du reste souvent enseignants dans le secondaire, mais suscite tout de même des inquiétudes. On regrette, dans ce domaine, l'absence d'information sur l'agrégation spéciale, pourtant spécifiquement adaptée au périmètre de l'ED *Littérature française et comparée*. Les efforts pour informer les doctorants sur la possibilité d'autres débouchés, par exemple grâce à l'intervention dans des formations complémentaires de docteurs issus de l'ED et travaillant en dehors du monde académique, sont encore rares. De la même manière, les missions complémentaires exercées par les doctorants sont exclusivement des missions d'enseignement (elles concernent de 21 à 27 doctorants par an au cours de la période de référence). Lors des auditions, les doctorants mentionnent quelques initiatives de stages dans la presse et l'édition : mais ces stages ne sont pas rémunérés ni intégrés à leur formation doctorale, ce qui est fort regrettable.

**L'ouverture de la formation doctorale à l'international est importante mais doit être mieux cadrée.** L'ouverture à l'international existe déjà au niveau des masters, qui ont développé des partenariats/co-diplomations à l'international. D'autre part, les UR de l'ED disposent de partenariats avec un grand nombre d'universités européennes : il existe une école franco-allemande (10 doctorants ont été sélectionnés en novembre 2022) et l'ED elle-même bénéficie d'accords avec des universités appartenant à des pays extra-européens (Chine, Iran, Tunisie). Les co-tutelles de thèse sont donc nombreuses, entre 30 et 39 par an au cours du dernier contrat. Il

existe des formations pour préparer les doctorants à la rédaction et à la communication en anglais, et des mobilités sont proposées, dont certaines dans le cadre de l'université franco-allemande. Au total, le nombre des mobilités sortantes a baissé depuis la pandémie de la COVID-19 (22 en 2021-2022 alors qu'il était de 49 en 2018-2019) mais on peut espérer que ce phénomène soit passager. L'entrée de l'établissement dans l'alliance européenne Young Universities for The Future of Europe (YUFE, réseau Erasmus+ de 10 universités) devrait produire un effet bénéfique, même si pour le moment aucun des établissements de YUFE ne collabore avec l'ED *Littérature française et comparée*.

Le pourcentage de doctorants ayant obtenu leur master (ou un autre diplôme équivalent) à l'étranger est au minimum de 25 %. Quelques thèses sont d'ailleurs rédigées en langue étrangère (trois en 2021-2022). Pour accroître encore sa visibilité internationale, l'ED pourrait proposer régulièrement des écoles d'été en littérature française, en théorie littéraire, en littérature comparée mais le dossier précise que dans les disciplines les plus recherchées (littérature des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle notamment), les possibilités d'accueil de nouveaux doctorants internationaux se heurtent à la limitation du nombre de thèses qu'un directeur peut encadrer, et lors des auditions ont été évoqués les problèmes d'adaptation aux exigences du doctorat en France rencontrés par plusieurs de ces doctorants. L'ouverture internationale, qui est en soi une bonne chose, doit donc être l'objet d'une réflexion avec un recrutement mieux maîtrisé.

## 2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

**L'approche par compétences n'est pas mise en œuvre au niveau de l'établissement pendant la période de référence.** La réflexion sur l'approche par compétences fait défaut au niveau de l'établissement, ce qui est d'autant plus regrettable que l'ED *Littérature française et comparée* dispose d'un potentiel dans plusieurs domaines tels que l'édition collaborative de textes, et la manipulation de données intermédiaires. Le portfolio qui est proposé par la Direction de la recherche, de la valorisation et des études doctorales (DirVED) n'est pas adapté car il ne permet pas de faire le lien entre les activités de recherche des doctorants et les compétences développées à cette occasion. Pour adapter le portfolio, une piste pourrait consister à traduire les compétences énumérées dans le référentiel RNCP en des termes plus lisibles pour les doctorants.

**Les règles de recrutement des doctorants sont définies et harmonisées à l'échelle de l'établissement mais leur mise en œuvre est imparfaite.** L'ED *Littérature française et comparée* a fait le choix, fréquent dans les écoles doctorales de sciences humaines et compréhensibles, de ne pas exiger l'obtention d'un financement pour l'inscription en thèse, mais le nombre de doctorants pourvus d'un contrat doctoral ou autre financement spécifique est acceptable (70 sur 217 en 2017-2018, soit environ le tiers ; 64 sur 218 en 2021-2022, avec un pic à 80 au cours de la période d'évaluation). Le dossier d'autoévaluation fait valoir que 50 % des thèses soutenues en 2020 étaient financées, mais c'est là une proportion exceptionnelle : en 2016 au contraire, seulement 16,7 % des docteurs avaient bénéficié d'un financement spécifique. Les autres doctorants sont pour la plupart salariés de la fonction publique ou du privé.

Les financements doctoraux sont variés : ils proviennent d'abord de l'État (cela concerne 42 thèses en 2017-2018, 40 en 2021-2022 : l'ED disposant chaque année de cinq contrats établissement seulement, plus quelques autres qui résultent d'une distribution opérée par le collège doctoral, on aurait aimé connaître le détail des autres financements) ; quelques doctorants bénéficient de CIFRE, mais ce sont surtout les financements des gouvernements étrangers - et marginalement de la commission européenne - qui permettent de renforcer la part des doctorants financés, même si ces financements couvrent rarement toute la durée de la thèse (les données chiffrées montrent que les thèses financées sont moins longues que les autres, ce qui ne saurait surprendre, mais que leur durée est d'environ cinq ans). On ignore si des efforts particuliers sont faits pour obtenir plus de financements doctoraux grâce à des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) ou des Conventions de formation par la recherche en administration (COFRA), ou s'il existe une incitation à inclure des contrats doctoraux dans les projets de l'Agence nationale de recherche (ANR) ou du Conseil européen de recherche (ERC) qui sont déposés par les enseignants-chercheurs de l'ED.

Les procédures de candidature aux contrats doctoraux sont clairement exposées ; il ressort toutefois des auditions que la limitation à une candidature par directeur de recherche, décidée en principe par l'ED, n'est pas toujours respectée. Quant au recrutement des autres doctorants, on relève quelques contradictions dans les différentes pièces du dossier d'autoévaluation : il est dit dans le tableau des données que la quasi-totalité des candidatures sont acceptées ; le document rédigé est cependant plus nuancé, indiquant que l'école doctorale examine avec soin les demandes d'inscription et exige une mention Bien au master mais qu'elle est aussi soucieuse de favoriser la diversité des publics accueillis, ce qui représente « une gageure ». Une réflexion sur les procédures de recrutement et plus spécifiquement sur les conditions d'octroi d'une dérogation pour les

candidats n'ayant pas obtenu leur diplôme de master en France, mise en corrélation avec une analyse des causes d'abandon, est très vivement recommandée par le comité.

L'accueil des doctorants tient compte de leur diversité : en dehors des dispositifs concernant les doctorants internationaux, les doctorants salariés et/ou éloignés se voient proposer des formations à distance ou en modalité hybride et les demandes de césures, assez nombreuses, sont soutenues par l'ED (jusqu'à 11 demandes en 2018-2019 dont 9 couronnées de succès, mais beaucoup moins dans les années suivantes).

**Les doctorants bénéficient d'un encadrement et d'un accompagnement avérés permettant le bon déroulement de leurs travaux de recherche, mais le nombre maximum de thèses dirigées par encadrant est trop élevé. Les procédures de déroulement des CSI restent peu connues des doctorants.** Les doctorants sont bien insérés dans leurs équipes de rattachement et sont également accueillis par l'ED (une réunion de rentrée est organisée chaque année). Ils disposent de nombreuses ressources numériques ainsi que d'un espace physique qui leur est réservé à la Maison de la recherche, ce qui contribue à la synergie entre l'ED, les UR et les doctorants. L'évolution contraire du nombre de nouveaux doctorants inscrits (divisé par deux) et du nombre total de doctorants (stable) laisse toutefois supposer une augmentation significative de la durée des thèses, qui ne peut qu'être préoccupante pour les doctorants. Par ailleurs, bien que tous les titulaires d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) associés à l'ED ne dirigent pas effectivement de thèses (47 sur 67 étaient actifs en début de contrat, 55 sur 80 en 2021-2022), les données chiffrées montrent qu'une partie des HDR actifs encadrent un nombre de thèses plus élevé que ce qui est en principe autorisé par l'établissement (jusqu'à 12 à la fin de la période sur laquelle porte l'évaluation). Si l'on comprend que les enseignants-chercheurs de certaines disciplines sont plus sollicités que d'autres, il revient à l'ED de faire appliquer les décisions de l'établissement.

Des comités de suivi individuels (CSI) sont organisés par l'ED, dès la première année d'inscription, conformément aux dispositions règlementaires, en lien avec les UR qui lui sont rattachées. Il apparaît à l'audition que les doctorants ne sont pas clairement informés de leur droit de regard sur la composition du CSI et beaucoup ont l'impression d'une trop grande proximité entre les membres du CSI et le directeur de thèse, ce qui peut empêcher l'exercice d'une libre parole. Par ailleurs, s'il existe au sein de l'USN un comité d'éthique de la recherche ainsi qu'un référent à l'intégrité scientifique, qui prennent en charge les préconisations concernant les bonnes pratiques, notamment via des interventions lors des journées doctorales, et si la prévention des conflits et du harcèlement fait l'objet d'une information et de formations à l'échelle de l'université, les doctorants n'ont pas paru suffisamment informés de ces dispositifs. Le comité préconise donc de veiller à mieux informer les doctorants sur les CSI, leur composition, leur fonction, et sur les possibilités de recours en cas de conflit.

**Une formation spécifique destinée aux doctorants internationaux existe, mais reste peu structurée.** De nombreux dispositifs existent mais ils ne sont pas coordonnés : des réunions et formations sont organisées en lien avec la Direction des affaires internationales (DAI) pour les doctorants en mobilité sortante et entrante. La formation doctorale inclut des enseignements en langue étrangère, notamment grâce à l'ED *MAGIIE* qui mutualise certains enseignements spécifiques aux études doctorales. La période de pandémie a permis de multiplier les formations assurées à distance. L'ED s'appuie sur les outils numériques de diffusion et d'enseignement et a organisé puis mis en ligne une série de conférences à destination des étudiants internationaux souhaitant préparer un projet de thèse en co-tutelle ou candidater pour un stage doctoral. Il existe des cours réservés aux doctorants internationaux ainsi que des cours de mise à niveau en langue française organisés par le Bureau des études transversales (BET) mais cette aide linguistique reste insuffisante. La réflexion sur un accompagnement plus coordonné de l'accueil des doctorants internationaux ne maîtrisant pas parfaitement le français et/ou n'étant pas familiers du système français pourrait être menée au niveau du collège doctoral.

### 3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

**L'absence de suivi des flux des candidatures et des inscriptions ne permet pas de mesurer ni d'améliorer l'attractivité de la formation doctorale.** Si le nombre total de doctorants inscrits dans l'ED est stable (65 hommes et 152 femmes en 2017 ; 65 hommes et 153 femmes en 2021), ainsi que la répartition homme/femme (30%/70%), le nombre d'inscriptions en première année a presque été divisé par deux (50 en 2017, 26 en 2021), tandis que le nombre d'inscrits en cinquième année et au-delà augmente de façon inquiétante (56 en 2017, 89 en 2021), alors même qu'un nombre important d'enseignants-chercheurs HDR rattachés à l'ED ne dirigent aucune thèse. Selon le rapport d'autoévaluation, l'évolution des flux peut difficilement faire l'objet d'une analyse en raison de la période de pandémie, qui a brutalement freiné les flux internationaux, qui font la force et le prestige de l'ED. L'ED *Littérature française et comparée* n'a pas mis en œuvre de suivi des flux et ne comptabilise pas les inscriptions spécialité par spécialité, ce qui rend difficile l'analyse au vu des données communiquées.

Le dossier d'autoévaluation suggère que l'offre actuelle de contrats doctoraux ED est insuffisante. Pour autant, il n'est pas mentionné de réflexion sur les possibilités de diversification des dispositifs de financement (en dehors des financements de gouvernements étrangers, qui ne sont pas négligeables), en incitant par exemple les porteurs de projets ANR, ERC (projets individuels de recherche exploratoire), Horizon-Europe à systématiquement prévoir des contrats. Enfin, il faudrait développer les contrats CIFRE, dont il existe désormais une version adaptée à l'emploi dans l'administration publique (COFRA).

**Les dispositifs spécifiques d'accompagnement et d'aménagement du parcours du doctorant sont insuffisants pour analyser la performance de la formation doctorale.** La mise en place durant la période de la pandémie de COVID-19 de ressources en ligne et de formations en distanciel, qui ont été pérennisées, constitue une amélioration majeure pour les doctorants salariés. Pour être plus efficaces, ces dispositifs devraient être accompagnés de regroupements présentiels permettant la discussion et le retour d'expérience. Le dossier d'autoévaluation ne mentionne pas de dispositif d'accueil des doctorants en situation de handicap, ni de contrats handicap. Les conditions (très restrictives) d'obtention d'une année de césure, fixées par arrêté ministériel, sont rappelées sur le site de l'ED. Pourtant, plusieurs demandes de césure sont déposées chaque année par des doctorants de l'ED *Littérature française et comparée*, mais toutes ne sont pas acceptées, ce qui peut indiquer un manque de circulation de l'information parmi les doctorants et/ou les encadrants de thèse.

**Le suivi du devenir professionnel des docteurs est effectué par le responsable administratif de l'ED avec un bon taux de réponse aux enquêtes, mais les données du dossier ne précisent pas les emplois occupés, en poursuite de carrière.** L'ED ne se repose pas sur les enquêtes ministérielles, qui rencontrent généralement peu de succès. C'est le responsable administratif qui se charge de mener une enquête, avec des taux de réponse élevés (le pourcentage de docteurs n'ayant pas répondu varie de 6 à 18 %, ce qui constitue un bon résultat) et il convient de saluer ce travail, tout en suggérant que la lourdeur de la tâche peut rendre ce système peu viable à long terme. Les résultats distinguent les emplois dans le secteur public et ceux dans le secteur privé, en précisant la part des docteurs insérés dans l'enseignement supérieur (jusqu'à 43 %), mais il serait bon d'affiner le questionnaire pour connaître la nature exacte des emplois occupés, notamment dans le secteur privé, ce qui permettrait de mieux juger de la pertinence des formations dispensées. Il importe surtout de cartographier les emplois occupés en dehors des milieux académiques (journalisme, édition, ressources humaines, formation continue, etc.) afin de structurer une formation à la professionnalisation et une valorisation des compétences. Le comité suggère que le pointage de ces enquêtes soit organisé au niveau du collège doctoral en mettant à profit l'expertise des enseignants-chercheurs sociologues.

## 4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

**La formation doctorale n'est pas suffisamment soutenue par la politique de l'établissement en matière d'appui administratif et d'allocation des moyens.** Le dossier d'autoévaluation déplore la faiblesse des moyens financiers et surtout humains alloués à l'ED pour organiser la formation et assurer le suivi des doctorants. L'appui administratif notamment reste insuffisant, en dépit du dévouement du responsable administratif de l'ED, du fait de l'organisation des tâches, réparties entre plusieurs personnels. Le dossier ne dit presque rien de la politique de l'établissement en matière de postes d'enseignants-chercheurs, mais les chiffres fournis dans le tableau des données révèlent une augmentation du nombre d'encadrants potentiels sur la période du contrat (de 67 à 80), et du nombre d'encadrants dirigeant effectivement au moins une thèse (de 47 à 55 dans la même période). Le budget dont dispose l'ED pour soutenir les projets des doctorants et/ou spécifiquement les mobilités et missions est de 20 000 euros annuels avec une part variable d'environ 5000 euros, ce qui est peu pour une ED de plus de 200 doctorants, même si cette somme n'inclut pas le financement des formations spécifiques de l'ED (100 heures de cours magistraux lui sont allouées pour cela). Un budget plus élevé permettrait de mieux soutenir les initiatives des doctorants pour l'organisation de journées d'études et autres manifestations.

**Le processus d'évaluation interne et d'amélioration continue de la formation doctorale est très insuffisant.** L'ED procède tous les deux ans à une enquête de satisfaction auprès de ses doctorants, ce qui est une bonne initiative, mais le taux de réponse reste trop faible (en 2018-2019, 48 doctorants seulement ont répondu, 43 en 2020-2021). Par ailleurs, le conseil de l'ED ne joue pas vraiment le rôle d'un conseil de perfectionnement et ne projette pas de le faire, ce qui est regrettable. Le conseil pourrait s'appuyer pour ce faire sur des personnalités extérieures exerçant un emploi hors du monde académique en lien avec les compétences et disciplines développées dans la formation doctorale, et des discussions pourraient aussi être menées au niveau du collège doctoral - un organe qui est très discret. Le dossier d'autoévaluation assure que les représentants des doctorants jouent un rôle important dans la vie de l'ED, mais des précisions sur leurs activités auraient été souhaitables.

## Conclusion

### Points forts

- L'environnement scientifique de grande qualité offert par les unités de recherche et par la Maison de la Recherche ;
- Une attractivité internationale incontestable ;
- Des projets scientifiquement prometteurs de partenariat avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en littérature et philosophie, littérature et arts, et littérature et histoire.

### Points faibles

- Des portfolios qui ne permettent pas aux doctorants de mettre en lien les formations suivies et leurs activités avec leurs compétences ;
- Une politique de professionnalisation en dehors du milieu académique peu développée ;
- Un manque de lisibilité des informations données aux doctorants sur la composition des CSI et les modalités de médiation ;
- La faiblesse des dispositifs d'amélioration continue (réflexion à mener sur le rôle du conseil de l'ED, manque d'analyse des flux) ;
- Un manque de diversification des financements doctoraux ;
- Un soutien encore insuffisant aux initiatives des doctorants.

### Recommandations

- Transformer, avec un service dédié et en lien avec les fiches RNCP, le portfolio actuel en outil de prise de conscience et de mise en valeur de leurs compétences pour les doctorants.
- Informer les doctorants des possibilités de carrières non académiques et les valoriser.
- Renforcer l'information auprès des doctorants sur la composition des CSI et les dispositifs de médiation.
- Mettre en place annuellement un conseil qui tient le rôle de conseil de perfectionnement pour faire évoluer la formation doctorale.
- Augmenter le nombre de contrats doctoraux en explorant toutes les formules disponibles.
- Mettre en place un appel à projets collectifs récurrent pour les doctorants et donner à l'ED *Littérature française et comparée* les ressources nécessaires pour la mise en place de ce dispositif.

# FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE MONDES ANGLOPHONES, GERMANOPHONES, INDIENS, IRANIENS ET ÉTUDES EUROPÉENNES (MAGIIE - N° 625)

## Établissement

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

## Présentation de la formation

L'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 (USN) est accréditée pour délivrer le doctorat dans le périmètre de l'école doctorale *Mondes anglophones, germanophones, indiens, iraniens et études européennes (MAGIIE, n° 625)*, une des cinq formations doctorales coordonnées par le collège doctoral de l'USN. Son périmètre couvre principalement le domaine scientifique Sciences humaines et humanités décliné en 10 spécialités (*Études du monde anglophone ; Études germaniques ; Études arabes ; Langues, civilisations et sociétés orientales ; Histoire ; Histoire des relations internationales ; Droit public ; Science politique ; Études européennes et relations internationales ; Économie*) correspondant aux thématiques du périmètre de l'école doctorale (ED). La formation doctorale par la recherche est adossée à sept unités de recherche (UR), dont une unité mixte de recherche (UMR) : le Centre des études arabes et orientales (CEAO, équipe d'accueil [EA] 1734) ; le Centre d'études et de recherches sur l'espace germanophone (CEREG, EA 4223) ; le Centre de recherche sur le monde iranien (CeRMI, UMR 8041) ; le Groupe de recherche en études indiennes (GREI, EA 2120) ; le Center for Research on the English-speaking world (CREW, EA 4399) ; l'unité Intégration et coopération dans l'espace européen (ICEE, EA 2291) ; l'unité Langues, Textes, Arts et Cultures du Monde Anglophone (PRISMES, EA 4398). Cette ED comptait, en 2021-2022, 133 doctorants (83 femmes et 50 hommes) et 74 encadrants dont 51 actifs.

## 1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

**La formation doctorale élaborée et mise en œuvre dans le périmètre de l'école doctorale est cohérente avec le positionnement et la stratégie de l'établissement.** Le périmètre de la formation doctorale relevant de l'ED *Mondes anglophones, germanophones, indiens, iraniens et études européennes (MAGIIE)* couvre un ensemble large, mais tout à fait cohérent, de domaines scientifiques recouvrant plusieurs spécialités de doctorat adossées aux axes scientifiques d'unités de recherche de grande qualité et reconnues. On dénombre ainsi dix spécialités dont quatre relèvent des études aréales et six du grand champ des sciences sociales et du droit. Les unités de recherche de rattachement sont au nombre de sept, dont une est en cotutelle entre plusieurs établissements et une autre adossée à plusieurs ED. Ce périmètre est le résultat de l'histoire de l'ED et se révèle être pertinent. La formation doctorale mise en œuvre dans ce périmètre s'inscrit par ailleurs très clairement et judicieusement dans les orientations scientifiques et les priorités thématiques de l'établissement dans la mesure où le focus sur l'aréalité et les cultures étrangères est en adéquation nette avec le projet d'établissement qui définit l'USN comme « Université des cultures ».

Cette formation doctorale est très largement construite en articulation avec les formations du deuxième cycle proposées par l'établissement, l'articulation la plus claire se faisant avec le niveau master, mais aussi, et il convient de noter cet effort, dès la troisième année de licence (L3) en études germaniques, à travers une offre de séminaire et, surtout, la rédaction d'un mémoire de licence. La formation doctorale intègre de façon harmonieuse la pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité dans sa finalité et dans son contenu. Ces efforts se donnent en particulier à lire dans la façon dont sont déclinés, dans l'offre de formation, les six champs de compétence du doctorat et cela se traduit, dans l'offre concrète, par la place accordée à la pluridisciplinarité jusque dans les séminaires présentés comme disciplinaires. La formation doctorale intègre, autant que faire se peut, les enjeux de développement durable, même si les exemples, la décarbonation des missions mise à part, apparaissent comme plutôt éloignés de cette problématique. Enfin, la formation doctorale inclut des animations et manifestations scientifiques et de médiation scientifique variées. La dimension professionnalisante

est elle aussi prise en compte, y compris lorsqu'il s'agit de sortir du champ académique strict ou du champ de la culture.

**La structuration de la formation doctorale est tout à fait cohérente avec l'organisation de l'établissement, même si les partenariats, pour lesquels elle pourrait représenter une valeur ajoutée, sont peu impliqués.** L'offre de formation proposée par l'ED est articulée de manière convaincante avec les unités de recherche qu'elle regroupe et certains séminaires sont proposés de manière conjointe avec d'autres ED. Le collège doctoral joue son rôle d'organe de coordination à un niveau plus élevé, parfois éloigné. Les partenariats sont en revanche rares, et de toute façon peu convaincants, mais cette absence est expliquée par des causes extérieures à la politique de l'ED. Il conviendra que l'établissement, dans sa trajectoire politique, accorde une attention particulière à ce point lors du prochain contrat.

**La formation doctorale inclut de façon convaincante une offre riche de formations à la recherche et par la recherche, contribuant activement à l'élaboration des travaux de recherche des doctorants.** Un effort a été fait pour décliner l'offre globale de formations complémentaires en six volets de compétences correspondant au référentiel du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Il est dommage que seules les formations complémentaires soient mentionnées dans ces blocs de compétences, ce qui efface le fait que ces compétences sont principalement développées par la pratique quotidienne de la recherche.

L'offre de formation complémentaire couvre très largement les attentes, même si on regrette l'absence de précisions sur l'organisation des formations techniques (compilation et exploitation quantitative de données par exemple). Le catalogue de formation est élaboré, de manière transparente, avec les enseignants-chercheurs et chercheurs des unités de recherche de rattachement. Il inclut conformément aux attentes une formation à l'éthique de la recherche, à l'intégrité scientifique et à la déontologie, mais cette dimension apparaît en fin de contrat et les informations ne sont pas consolidées : il n'y a pas de données avant 2020-2021 qui permettraient de savoir combien de doctorants ont suivi cette formation. Par ailleurs, on manque aussi de données sur la participation des enseignants-chercheurs à la formation. Le dossier d'autoévaluation (DAE) ne permet pas de repérer, pour les doctorants concernés, de focus sur la façon dont ceux-ci sont formés à la question des données (plan de gestion, mise à disposition, RGPD, etc.). La formation s'appuie sur plusieurs dispositifs incitatifs, convaincants, pour assurer la participation des doctorants pendant et après la thèse à la production scientifique des unités de recherche (journées scientifiques dédiées, interventions, co-organisations, publications, voire co-direction de publications). Les critères de rattachement des docteurs à leur unité de recherche après la thèse ne sont toutefois pas spécifiés. La formation doctorale a mis en place des interactions véritablement exemplaires en matière d'accès aux ressources documentaires avec une très bonne articulation de l'offre avec ses thématiques et les langues-cultures. Il en va de même pour les perspectives de science ouverte où les dispositifs d'accompagnement proposés sont nombreux et pertinents.

**La formation doctorale s'appuie sur une politique de professionnalisation bien menée dans une perspective de valorisation du doctorat.** Les besoins sociaux et culturels du territoire sont bien pris en compte pour définir les objectifs et diversifier les débouchés et le volet économique n'est pas oublié, ce qu'il convient de saluer pour une ED du grand champ Arts, lettres, langues - Sciences humaines et sociales (ALL-SHS). La formation à l'entrepreneuriat reste encore réduite à un séminaire sur une des années de la période de référence et une formation proposée via le réseau C.U.R.I.E. (association française des professionnels de la valorisation de la recherche publique), les efforts pourront donc se concentrer, à l'avenir, sur des parcours potentiels de Jeunes Chercheurs Entrepreneurs (via le statut national d'Étudiant-Entrepreneur par exemple). On note par ailleurs, dans cet esprit, la création d'un webinaire « L'après-thèse » qui permet aux doctorants d'avoir un aperçu concret de carrières possibles hors du monde académique au travers d'intervenants présentant leurs parcours, notamment comment ils ont transféré leurs compétences de recherche à leur travail actuel.

L'ED a fait le choix de ne pas rendre obligatoire le financement de thèse pour l'inscription, ce qui se traduit, numériquement, par un rapport de presque 50-50 entre thèses financées et non financées. Cela n'empêche pas l'ED d'inciter à l'élargissement des sources de financement (thèses sur projet ANR, Horizon Europe, gouvernements étrangers, région Île-de-France) et c'est un vrai point fort. Sur ce sujet, elle aurait besoin d'un soutien de l'établissement pour le montage de thèses CIFRE et COFRA qui entrent typiquement dans son périmètre.

**La formation doctorale est globalement ouverte à l'international.** Cette dimension semble fondamentale pour une ED qui attache une grande importance aux études aréales et elle se traduit par de très nombreux partenariats au niveau des unités de recherche (mais qui concernent surtout les aires anglophones et germanophones) et l'inscription de l'ED dans deux collèges doctoraux franco-allemands. Si l'ED soutient de manière claire, importante et convaincante les missions des doctorants à l'étranger (de la mission de terrain à la communication à colloque), le nombre de cotutelles pourrait être plus élevé pour une ED « aréale » et les co-directions internationales et/ou le label « doctorat européen » ne sauraient s'y substituer complètement. De ce point de vue, l'ED devrait aussi bénéficier d'un plus fort appui de l'établissement. L'intégration de

l'établissement à une alliance européenne devrait, à ce niveau, améliorer ce point en rendant plus simples les cotutelles.

## 2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

**La formation doctorale définit de manière claire les compétences visées et met en œuvre des contenus et des méthodes de formation globalement adaptés pour développer et valoriser les compétences des doctorants.** La formation doctorale est ainsi découpée en six volets correspondant à six champs de compétences et elle donne lieu à la définition d'un plan de formation dès la première année d'inscription. L'articulation avec l'approche par compétences au sens strict n'a pas encore été réalisée et est annoncée pour le prochain contrat. L'ED positionne sa formation par rapport à seulement deux fiches RNCP - ce qui apparaît comme réducteur au vu du périmètre et confirme un tropisme résiduel de la formation pour les milieux d'abord académiques. Cette orientation est confirmée pour ce qui concerne la valorisation des compétences acquises pendant le parcours de formation, en particulier pour celles des travaux de recherche. L'ED a adapté le modèle de portfolio proposé par la Direction de la recherche, de la valorisation et des études doctorales (DiRVED) et y donne plus de visibilité à la notion de compétence. Il reste cependant peu opérationnel pour aider les doctorants à faire une autoévaluation de leurs compétences et à les lier à des activités et à des expériences précises. L'absence de tableau récapitulant les activités quotidiennes de recherche et leur apport en matière de compétences tend également à invisibiliser le cœur de la formation doctorale (par la recherche) pour laisser une place importante aux activités et formations annexes.

**Les doctorants et les candidats à l'habilitation à diriger des recherches (HDR) bénéficient de conditions d'admission rigoureuses et d'un accueil de grande qualité.** Les règles de recrutement des doctorants sont définies de manière très rigoureuse par le conseil de l'ED MAGIIE en collaboration avec les unités de recherche rattachées. Les règles d'admission et d'inscription des candidats à l'HDR sont également rigoureuses et définies à l'échelle de l'établissement. L'ED tient compte des recommandations du dernier rapport du Hcéres et a vu la durée des thèses se réduire pendant la période d'évaluation, en veillant à ce que les projets de thèse soient réalisables dans les délais prévus. L'ED MAGIIE tient compte de la diversité des publics et accueille tous les doctorants mi-novembre lors d'une réunion d'information. Les doctorants disposent d'espaces physiques (salles de travail en libre accès, cuisine) et de ressources numériques de qualité pour mener à bien leurs travaux individuels et collectifs. Sur la question de l'HDR, les règles en place se révèlent quand même complexes et pourraient sans doute être simplifiées.

**Les doctorants et les candidats à l'HDR bénéficient d'un encadrement et d'un accompagnement de grande qualité permettant le bon déroulement de leurs travaux. Les règles et les modalités de suivi et d'encadrement des doctorants sont très rigoureuses et définies par le conseil de l'ED.** Elles sont disponibles dans le règlement de l'ED ainsi que dans le vade-mecum à destination des encadrants et des doctorants. L'ED veille à mettre l'accent sur l'importance des bilans d'étape et des échanges réguliers entre le doctorant et l'encadrant. La limitation du nombre d'encadrements simultanés fixé à huit par encadrant est tout à fait raisonnable, même s'il conviendrait d'explicitier pourquoi cotutelle et codirection sont traitées différemment. Par ailleurs, l'écart important entre le nombre d'enseignants-chercheurs (EC) HDR et celui des HDR encadrant effectivement au moins une thèse est étonnant. La composition et le fonctionnement des comités de suivi individuels (CSI) sont conformes aux dispositions réglementaires. Tous les ans, le CSI, composé d'un membre spécialiste de la discipline et d'un membre non spécialiste, doit émettre un avis pour la réinscription en thèse. Un soutien financier est bien mis en place pour que les doctorants mènent leurs travaux de recherche dans les meilleures conditions. Tous les ans, l'ED organise une assemblée générale pour l'ensemble de ses membres afin de promouvoir les bonnes pratiques. Elle communique régulièrement sur la lutte contre les discriminations et s'appuie sur l'existence d'une chargée de mission égalité hommes-femmes à l'échelle de l'établissement. Les règles et les critères de soutenance des thèses de doctorat sont rigoureux et définis par le conseil de l'ED.

**Les dispositifs de la formation doctorale sont bien adaptés aux doctorants internationaux, même si le mode hybride pourrait être développé davantage.** Le stage doctoral et l'accompagnement de la direction des affaires internationales (DAI), proposés au niveau de l'établissement, favorisent les mobilités entrantes. Les séminaires en langue étrangère de la formation doctorale facilitent l'intégration des étudiants internationaux dans l'ED. Il existe déjà une page de présentation en anglais de l'ED MAGIIE sur son site et il est également prévu que l'ED duplique toutes les pages de son site en anglais et en allemand. Des formations, incluses dans le volet « ouverture internationale » de la formation doctorale, permettent aux doctorants d'améliorer leur anglais. Des séminaires internationaux organisés conjointement avec des universités étrangères favorisent les échanges, même si là encore les espaces anglophones et germanophones sont davantage présents que les autres langues-cultures couvertes par la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED MAGIIE. Le Bureau des

enseignements transversaux propose des formations en langue, toutefois, les places sont peu nombreuses et les doctorants de l'ED MAGIIE n'y ont pas suffisamment accès. La formation doctorale inclut des séminaires à distance afin d'en favoriser l'accès aux publics distants. Des séminaires en bimodal sont également organisés, mais certaines salles de la Maison de la Recherche n'ont pas le matériel nécessaire pour ce mode de fonctionnement.

### 3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

**Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions est réalisé et permet de mesurer et d'améliorer l'attractivité du doctorat.** L'ED a mis en place, en interne, de nombreux dispositifs d'information sur sa formation doctorale et sur les débouchés du doctorat, y compris sur les réseaux sociaux, qu'il convient de saluer. L'analyse des flux d'inscription montre une attractivité stable sur le contrat (autour de 25 nouvelles inscriptions par an), mais une augmentation du nombre d'abandons (qui est en dents de scie sur toute la période d'évaluation : entre 5 minimum et 12 maximum par an) qui a donné lieu à une analyse par le conseil d'ED, lequel ne peut avoir toutes les clefs de solution quand il s'agit d'abandons pour des raisons personnelles.

**Les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement du parcours du doctorant sont très développés et tentent de couvrir un maximum de situations possibles.** L'ED affirme ainsi toujours prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire de la COVID-19. Cela amène à accorder, selon le DAE, des dérogations au-delà de la quatrième année pour les doctorants financés et au-delà de la septième année pour les autres, ce qui apparaît toutefois comme une limite vraiment haute.

**Le suivi du devenir professionnel des docteurs permet très peu d'améliorer la pertinence de la formation doctorale.** Cette lacune n'est toutefois pas le fait de l'ED qui ne dispose pas des ressources humaines suffisantes pour s'emparer en interne de cette question : des données plus ou moins consolidées sont collectées à partir de différentes sources par le gestionnaire de l'ED, mais aucun personnel n'est dédié à leur analyse croisée.

### 4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

**La formation doctorale est très insuffisamment soutenue, par la politique de l'établissement en matière de ressources humaines et d'allocation de moyens, ce qui impacte son dynamisme notable.** Si la politique de l'encadrement doctoral est bien définie au niveau de l'ED, et malgré une cartographie en cours, au niveau de l'établissement, des besoins des encadrants en matière de formation doctorale, l'ED souffre de plusieurs carences qui ne lui sont pas imputables, en particulier en matière de ressources humaines pour la gestion administrative de la formation et pour les missions. Il existe des dispositifs dédiés, au niveau de l'établissement, pour inciter les encadrants et les personnels d'appui à la mobilité internationale, mais le DAE ne dit pas dans quelles propositions ceux-ci s'en emparent. Par ailleurs, le budget de l'ED est d'un niveau moyen et on ne peut que saluer la volonté de l'ED de chercher des ressources propres, qui passent pour le moment par une contribution financière des unités de recherche.

**La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED MAGIIE s'appuie sur un processus d'évaluation interne avéré qui débouche sur des actions d'amélioration continue.** L'ED a mis en place ses propres outils d'évaluation de l'offre de formation avec une enquête annuelle et la discussion des retours des doctorants aussi au cours de l'assemblée générale de l'ED, lesquelles débouchent sur des mesures correctives pour l'année suivante. Il convient toutefois de souligner que toutes ces actions sont mises en place directement par la direction de l'ED, visiblement sans l'aide des services centraux de l'établissement.

## Conclusion

### Points forts

- Un périmètre scientifique cohérent et en phase avec les orientations stratégiques de l'établissement ;
- Un adossement à des unités de recherche reconnues et performantes ;

- Une direction d'ED remarquablement investie dans toutes ses missions ;
- Une volonté d'amélioration continue de la formation à tous les niveaux avec des degrés d'achèvement encore divers selon les domaines ;
- Une prise en compte louable des débouchés et de la valorisation du doctorat en dehors des milieux académiques et culturels.

## Points faibles

- Un manque de soutien de l'établissement pour consolider les procédures de suivi ;
- Un manque de données pour l'analyse du taux d'abandon ;
- Un sous-encadrement administratif conduisant à des difficultés de gestion.

## Recommandations

- Améliorer, via des dispositifs au niveau de l'établissement, les procédures de suivi.
- Interroger de manière plus approfondie la question des abandons et mettre en place des dispositifs de remédiation.
- Augmenter l'encadrement administratif mis à disposition de l'ED par l'établissement.

# FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES DU LANGAGE (N° 622)

## Établissements

Université Paris Cité  
Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3

## Présentation de la formation

Université Paris Cité (UPCité) et l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 (USN) sont co-accréditées pour délivrer le doctorat dans le périmètre de l'école doctorale *Sciences du langage* (ED n°622), l'une des 21 formations doctorales coordonnées par le collège doctoral d'UPCité. Son périmètre couvre deux domaines scientifiques principaux, les Sciences humaines et humanités et les Sciences de la société. Elle est la seule ED monodisciplinaire de France dans le domaine des Sciences du langage. Ce domaine est décliné en neuf spécialités (*Didactique des langues et des cultures ; Phonétique, phonologie et science de la parole ; Sciences du langage ; Traductologie ; Anthropologie ; Linguistique ; Linguistique anglaise ; Sciences de la traduction*) correspondant aux thématiques du périmètre de l'ED. La formation doctorale par la recherche est adossée à cinq équipes d'accueil (EA) : CLESTHIA - Langage, systèmes, discours (EA 7345) ; Didactique des langues, des textes et des cultures – DILTEC (EA 2288) ; le Centre de linguistique inter-langues, de lexicologie, de linguistique anglaise et de corpus-atelier de recherche sur la parole, CLILLAC-ARP (UR 3967) ; le laboratoire de recherche Éducation, discours, apprentissage - EDA (EA 4071) et le centre de Philosophie, d'épistémologie et de politique - PHILÉPOL (EA 4569) et sept unités mixtes de recherche (UMR) : le laboratoire de Phonétique et Phonologie - LPP, (UMR 7018) ; le laboratoire Langues et civilisations à tradition orale - LACITO (UMR 7107) ; le laboratoire Histoire des théories linguistiques - HTL (UMR 7597) ; le laboratoire Langues, textes, traitements informatiques, cognition - Lattice (UMR 8094) ; le laboratoire de Linguistique formelle - LLF (UMR 7110), le centre Population et développement - Ceped (UMR 196) et le centre de recherche sur les liens sociaux - CERLIS (UMR 8070). Cette formation comptait, en 2021-2022, 266 doctorants et 114 encadrants actifs.

## 1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

**La formation doctorale, adossée aux unités de recherche (UR), s'appuie efficacement sur le Programme d'investissements d'avenir (PIA) et s'inscrit dûment dans la stratégie de l'établissement.** La formation doctorale est à la fois monodisciplinaire et diversifiée, bien articulée avec les formations du deuxième cycle et adossée aux UR dans ses spécialités, dont la didactique des langues et des cultures, les sciences du langage, l'anthropologie et les sciences de la traduction. La pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité s'y conjuguent par le biais de séminaires, de rencontres jeunes chercheurs (RJC) et de journées d'étude (JE) régulièrement coorganisés par des UR d'UPCité et de l'USN. La formation doctorale inclut des animations et manifestations scientifiques, professionnalisantes et de médiation scientifique relatives à la science ouverte ou aux humanités numériques qui s'appuient sur les actions menées et les moyens obtenus, notamment dans le cadre du PIA (chaires d'excellence, dispositifs d'aide à la mobilité sortante et entrante des doctorants, contrats doctoraux internationaux, écoles d'été, chaires internationales, bourses SMARTS-UP pour attirer les étudiants en master de l'étranger et contribuer à l'internationalisation du public de la formation doctorale).

**La formation doctorale est structurée en coordination avec les UR et le Collège des écoles doctorales (CED) et articulée avec le Labex EFL et la Paris graduate school of linguistics (PGSL) de manière lisible et fructueuse.** La formation doctorale est mise en œuvre en coordination avec les composantes d'UPCité et de l'USN, les UR et le CED : les différents laboratoires sont représentés au bureau de chaque composante et au conseil de l'ED. Un appel à contribuer à l'offre de formation est annuellement adressé aux directeurs de recherche (DU). On compte 22 DU et 30 doctorants participant au Labex EFL et la composante USN de l'ED participe au CED de l'USN. En outre, la formation doctorale s'assure de la réalité et de la valeur ajoutée de ses partenariats académiques, notamment à travers l'articulation de l'ED avec le Labex EFL, qui comprend les UMR des deux universités et des chercheurs rattachés de manière individuelle, et avec la Paris graduate school of linguistics (PGSL). Profitant principalement à UPCité (contrats doctoraux de recherche internationaux), cette école graduée vise à internationaliser le corps étudiant, à créer une continuité entre le master et le doctorat et à faciliter le passage vers le doctorat (mobilités entrantes/sortantes, activités sociales, mentorat et formations

coorganisées). Les actions menées en ce sens bénéficient des projets du PIA (Laboratoire d'excellence (Labex) Fondements empiriques de la linguistique (EFL) ou encore École universitaire de recherche *Paris graduate school of linguistics*, EUR PGSL).

**La démarche de formation à la recherche des doctorants est encouragée et suivie, mais l'offre de formation est trop généraliste et couvre insuffisamment le spectre disciplinaire de l'ED.** 150 h (au choix) d'activités scientifiques et professionnalisantes sont obligatoires. La formation doctorale recommande et s'appuie sur la participation de ses doctorants aux activités (dont les actions de valorisation auprès du grand public) et à la production (manifestations, articles et communications) scientifiques de leur UR ainsi qu'aux formations externes (Collège de France, écoles d'été), sans compter les services de documentation (gratuité de la carte lecteur-emprunteur ou cycles de formation à l'accès et l'utilisation des ressources documentaires). L'offre de formation, quant à elle, est inscrite dans la perspective des sciences ouvertes et profite de la participation des enseignants-chercheurs (EC) et des chercheurs associés. Cependant, outre celles à l'éthique de la recherche, à l'intégrité scientifique et à la déontologie, l'ED offre très peu de formations spécifiques aux doctorants (contenus généralistes, non dédiés), et cette offre n'inclut pas toutes les disciplines (problème de couverture scientifique, sentiment d'un manque de visibilité de certaines disciplines, notamment la phonétique et la linguistique).

**La politique de professionnalisation de la formation doctorale est peu affirmée, la politique de financement est perfectible et la valorisation du doctorat reste insuffisante.** La contribution de l'ED au bon déroulement de l'expérience professionnelle des doctorants nécessiterait une politique privilégiant, dans le respect de la diversité des publics accueillis, l'obtention d'un financement dédié ou d'une rémunération principale pour l'inscription en doctorat : en moyenne sur les trois dernières années du quinquennat (2019-2022), 13 doctorants exercent une activité rémunérée (dans la fonction publique ou le privé) et 77 doctorants sont financés (hors activité rémunérée principale) pour 292 doctorants inscrits, soit un total de 70 % de thèses conduites sans financement dédié ou rémunération principale. Les limites institutionnelles à l'attribution de contrats doctoraux empêchant le partage des ressources, la politique de financement reste propre à chaque composante (UPCité ayant plus de moyens que l'USN), créant une étanchéité qui impacte aussi les contrats internationaux ou de la graduate school (dédiés à UPCité). La formation des doctorants profiterait, également, de mettre l'accent sur les carrières non académiques. L'impact des besoins sociaux, économiques et culturels du territoire sur la formation doctorale et la place des partenaires n'est illustré que par deux exemples : le développement d'une application pour des étudiants en tourisme en Irlande (par un doctorant du laboratoire EDA) et l'obtention du grand prix du concours i-PhD, avec le projet d'entreprise Lang'Action par une docteure du laboratoire de Linguistique formelle (LLF). Les missions complémentaires d'enseignement (dès la 1<sup>re</sup> année pour UPCité, à partir de la 2<sup>e</sup> année pour l'USN), le mentorat doctorants-masters et diverses autres missions dans les deux établissements (surveillance d'examens, tutorat ou aide à la réussite étudiante) participent à la préparation de la poursuite de carrière des doctorants.

**L'ouverture de la formation doctorale à l'international est bonne et bénéficie de la dynamique de ses partenariats.** L'internationalisation de la formation doctorale s'appuie sur des partenariats internationaux effectifs, dont les cotutelles (proportion stable à environ 35 % entre 2017 et 2022 pour l'USN), conclus pour son bénéfice et en cohérence avec les priorités de l'établissement. L'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco) et la Tunisie (mobilités internationales de crédits (MIC) et Erasmus +) sont cités comme partenaires majeurs. L'école doctorale bénéficie des moyens et de l'apport des projets du PIA : les financements afférents sont issus des établissements (dispositifs d'aide à la mobilité sortante et entrante, contrats de recherche, CDR), d'appels à projets (Labex, IdEx, European research council (ERC), Agence nationale de la recherche, ANR) ou de bourses (de gouvernements étrangers, de la coopération française, du dispositif des Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE), bourses SMARTS-UP). Plus directement, l'ED contribue, sur budget propre, aux mobilités internationales (trois appels annuels) et diffuse l'information relative aux aides à la mobilité internationale, en proposant son assistance à la réponse aux dossiers de candidature.

## 2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

**La formation doctorale ne définit pas clairement les contenus et les méthodes de formation, ainsi que les modalités de validation des compétences.** Si les CED d'UPCité et de l'USN ont mis en place diverses formations transversales (conduite d'un projet doctoral, appréhension et optimisation de l'impact des publications dans l'optique des sciences ouvertes ou formation à l'enseignement universitaire), la formation doctorale dans le périmètre de l'ED, quant à elle, n'adopte pas l'approche par compétences et seule la composante USN rend obligatoire la constitution de portfolios individuels en vue de la valorisation des compétences acquises durant le parcours de formation. L'inscription de la formation doctorale dans une démarche de reconnaissance et d'usage du doctorat en tant que certification professionnelle (en cohérence avec les segments correspondants des fiches du Répertoire national des certifications professionnelles, RNCP) est toutefois envisagée.

**Les modalités de recrutement et d'admission des doctorants sont bien définies mais leur mise en œuvre diffère sensiblement entre UPCité et l'USN.** Bien que les règles, procédures et pratiques pour le recrutement des doctorants soient définies en association avec les UR et les partenaires (l'expertise par deux rapporteurs externes et la mention « Très bien » pour les candidatures aux CDR étant à relever), l'accueil des doctorants se heurte à un déséquilibre entre les deux universités, qui, en raison de dotations hétérogènes en matière de ressources, d'espaces ou d'équipements (de confort, d'organisation pratique et d'échange), conservent une forte autonomie dans leurs pratiques : c'est ainsi que les doctorants de l'USN sont accueillis par l'ED mais suivant leurs propres règles, tandis que ceux d'UPCité sont accueillis par les UR en suivant d'autres règles.

**Les doctorants bénéficient d'une politique d'encadrement et d'accompagnement de qualité.** L'harmonisation et la rationalisation des pratiques (taux maximal d'encadrement fixé à cinq doctorants par directeur de thèse, codirections et cotutelles comptant pour 0,5), la conformité de la composition et du fonctionnement des comités de suivi individuels (CSI) aux dispositions réglementaires, les dispositifs de soutien à la conduite et à la valorisation des recherches (appels annuels à mobilité financée, distribution d'aides à la mobilité au fil de l'eau) en co-financement avec les UR ou d'autres sources (Labex EFL notamment) visent à garantir des conditions d'encadrement et de suivi optimales aux doctorants. Les règles et les critères de soutenance des thèses, quant à eux, définis au sein de l'ED en lien avec les UR et les partenaires, visent à vérifier la production de connaissances nouvelles et à garantir la qualité du doctorat (le format de thèse sur articles, défini et autorisé, étant à relever). Plus largement, les dispositifs d'encadrement des doctorants intègrent des mesures en faveur de la promotion des bonnes pratiques, de la lutte contre les discriminations et les stéréotypes ainsi que de la prévention des conflits et du harcèlement (la médiation dans le cadre de l'UR ou de l'ED en cas de désaccord entre le doctorant et le directeur de thèse et le monitoring des situations de détresse chez les doctorants étant à relever), sans compter le rôle préventif intrinsèque à la réglementation des CSI.

**La formation doctorale utilise des dispositifs adaptés aux doctorants internationaux mais les flux de la mobilité entrante ne sont pas suffisamment suivis.** La formation doctorale inclut des dispositifs de soutien à la préparation et au développement de la mobilité entrante, bien que celle-ci ne soit pas chiffrée dans le dossier. Tous les ans, elle réserve un appel aux doctorants hors de France pour des séjours de trois mois en s'appuyant sur les actions du Labex EFL et invite environ dix professeurs ou chercheurs internationaux de haut niveau dans le cadre de l'appel Chaire internationale, sans compter les dispositifs d'attraction d'étudiants étrangers en master et en doctorat (notamment SMARTS-UP et PGSL). Dans le souci de favoriser l'accès des publics distants, dont les doctorants en mobilité internationale ou sur terrain d'étude, la formation doctorale dispense des formations partiellement ou entièrement à distance en s'appuyant sur des outils numériques dédiés à la diffusion et à l'enseignement. En appui à son internationalisation, enfin, la formation doctorale garantit des dispositifs de formation, d'accompagnement et de mentorat en anglais (sous l'impulsion de la PGSL) et autorise la rédaction ou la soutenance de la thèse en anglais, à condition que des motifs scientifiques ou pratiques le justifient. Le comité relève 38 mobilités sortantes (en moyenne annuelle sur le quinquennat), soit 13 % de la population doctorale, une valeur qui reste cependant assez modeste compte tenu du déploiement des dispositifs de soutien.

### 3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

**Les outils et les modalités de mesure du suivi des flux de candidatures et des inscriptions sont peu harmonisés.** Les dispositifs d'information sur la formation doctorale et sur les financements mis en place par l'ED ou par l'établissement contribuent à en améliorer la visibilité et l'attractivité (site Internet des deux composantes et diffusant les informations relatives aux modalités d'inscription, de suivi ou de fonctionnement de l'ED), sans oublier l'impact positif de la récente PGSL via l'association de masters à l'étranger. Néanmoins, les modalités de mesure et de suivi de l'attractivité de la formation doctorale ne sont pas homogènes, la composante de l'USN bénéficiant de davantage d'autonomie administrative qu'UPCité (dépendante du CED sur ce point). Le comité relève ainsi une situation pointant un déséquilibre en matière d'égalité de traitement et d'analyse du suivi des candidatures et des inscriptions, en appelant à un effort d'harmonisation de la pratique de la composante de l'USN à l'échelle de l'ED.

**Les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement du parcours doctoral permettent une mesure efficace de la performance de la formation doctorale.** Les dispositifs dédiés institués par l'ED contribuent assurément à garantir le bon déroulement des thèses, y compris par l'aménagement de parcours doctoraux en réponse à des besoins spécifiques : dans les deux composantes, par exemple, la durée des thèses est contrôlée, les demandes de dérogation sont examinées de manière exigeante et collégiale par le bureau de la composante concernée (composé des membres de la composante siégeant au conseil de l'ED, des co-directeurs de l'ED et d'un directeur de recherche de l'autre composante également membre du conseil de l'ED). Le taux

d'encadrement par directeur de thèse est limité, une année de césure est rendue possible et la mise en place du CSI a été anticipée. Durant la pandémie de COVID-19, plus particulièrement, l'ED aura œuvré à limiter l'isolement de ses doctorants, notamment en leur garantissant un accès privilégié aux locaux et en les accompagnant dans leurs demandes de prolongement des contrats d'État.

**Le suivi du devenir professionnel des docteurs ne conduit pas à une analyse pertinente et homogène de la formation doctorale au regard de ses objectifs et de la réalité du marché du travail.** La pertinence de la formation doctorale, évaluée en fonction de la qualité du parcours professionnel des cohortes de docteurs, est mesurée à partir d'enquêtes de suivi lancées annuellement par l'ED à 12 puis à 36 mois (pour une trentaine de réponses contre 36 soutenances de thèses en moyenne annuelle sur le quinquennat, soit un bon taux de réponse de 83 %). Ces enquêtes confirment qu'un nombre important de docteurs est recruté à l'université (en France ou à l'étranger) sur des postes permanents ou temporaires, exception faite de ceux issus de la spécialité Linguistique informatique et traductologie, qui pourraient escompter des débouchés dans l'industrie (du traitement automatique des langues (TAL) ou de la langue en général). Or, les modalités d'analyse des résultats et leur communication ne sont pas homogènes, la composante de l'USN étant plus autonome administrativement (côté UPCité, c'est le CED qui conduit l'exercice), situation qui, pour la valorisation du doctorat auprès de potentiels futurs candidats et des milieux socio-professionnels, requerrait l'harmonisation des pratiques.

## 4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

**Le soutien et les moyens accordés à la formation doctorale en matière de ressources humaines sont hétérogènes.** La politique d'encadrement définie dans le périmètre de l'école doctorale répond à des critères clairs et partagés : les encadrants de l'ED bénéficient de la politique d'incitation et de soutien à la mobilité entrante et sortante de l'établissement, ce qui contribue à l'internationalisation de la formation doctorale (une dizaine de chaires internationales sont ainsi financées chaque année, sans compter le soutien à l'organisation d'écoles d'été, le financement de colloques et de formations intensives, les bourses de formation pour écoles d'été à l'étranger ou les MIC). Cependant, le déséquilibre entre les moyens alloués aux deux composantes en matière de ressources humaines (les deux établissements ayant leur propre politique en matière de recrutement, de promotion et de reconnaissance des activités) devrait donner lieu à combler, en cohérence avec les objectifs et les résultats de l'ED, le décalage administratif actuel (autonomie de l'USN vs intégration d'UPCité au CED), sachant que le même constat devrait s'observer de nouveau entre les dotations dédiées aux CDR. Enfin, l'ED gagnerait à bénéficier, à terme, d'un budget unique au lieu de laisser perdurer la division actuelle en budgets propres (ceux-ci étant toutefois maîtrisés de part et d'autre), ce qui favoriserait assurément les efforts d'harmonisation évoqués précédemment.

**La formation doctorale ne s'appuie pas sur un processus d'évaluation interne et d'amélioration continue.** L'organisation et la mise en place de dispositifs dédiés à l'évaluation interne et à l'amélioration continue font défaut : les formations ne sont pas évaluées par les doctorants, condamnant la prise en compte et l'analyse régulière des résultats et la mise en place d'actions correctives par la formation doctorale en vue de son évolution. L'absence de processus d'évaluation interne et d'amélioration constitue un point d'attention impérieux, à résoudre aussi vite que possible et avant le terme du quinquennat suivant.

## 5. Les orientations majeures pour le prochain contrat quinquennal

Des perspectives d'arrêt de la co-accreditation sont évoquées dans le dossier d'autoévaluation sans qu'elles soient à ce stade précisées ni confirmées par les deux établissements partenaires.

## Conclusion

### Points forts

- Une formation doctorale bien articulée avec le deuxième cycle, adossée aux UR et bénéficiant de l'apport du PIA ;
- Un adossement à la recherche de qualité, favorisant l'élaboration des travaux de recherche ;
- Des modalités de recrutement et d'admission des doctorants homogènes et de qualité ;
- Un suivi des flux de candidatures et d'inscriptions permettant de mesurer et d'améliorer l'attractivité du doctorat ;
- Un suivi et un encadrement des doctorants de qualité (formation à et par la recherche, politique d'encadrement et dispositifs d'accompagnement du parcours doctoral).

### Points faibles

- Une politique perfectible de professionnalisation à des fins de valorisation du doctorat ;
- Un accueil des doctorants différent selon l'établissement d'origine ;
- Un manque d'homogénéité des modalités de mesure et de suivi des flux de candidatures et d'inscriptions entre les deux composantes ;
- Un suivi du devenir professionnel des docteurs ne permettant pas une mesure et une amélioration satisfaisantes de la pertinence de la formation doctorale ;
- Une formation doctorale ne s'appuyant pas sur un processus d'évaluation interne et d'amélioration continue ;
- Une formation doctorale n'investissant pas l'approche par compétences.

### Recommandations

- Harmoniser les dispositifs d'inscription, mettre l'accent sur les carrières non académiques et privilégier l'obtention d'un financement pour l'inscription en doctorat.
- Renforcer l'accueil des doctorants des deux composantes en le centralisant au niveau de l'ED.
- Étendre la pratique de la composante de l'USN à l'échelle de l'ED en matière de modalités, de mesure et de suivi des flux de candidatures et d'inscriptions.
- Coordonner au niveau de l'ED, les modalités d'analyse des résultats du suivi du devenir professionnel des docteurs et leur communication.
- Installer des dispositifs dédiés à l'évaluation interne et à l'amélioration continue de la formation doctorale, notamment l'évaluation des formations par les doctorants et la réalisation du portfolio.
- Définir et mettre en œuvre les compétences visées, les contenus et les méthodes de formation ainsi que les modalités de validation des compétences.

# Observations de l'établissement

Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2024

À l'attention de Madame Lynne Franjié,  
Directrice du Département d'Évaluation des Formations du HCERES

Madame la Directrice du Département d'Évaluation des Formations,

L'Université Sorbonne Nouvelle a bien pris connaissance du rapport d'évaluation de ses formations doctorales élaboré par le comité d'experts du HCERES. La gouvernance de l'établissement remercie vivement le comité d'experts pour tout le travail effectué dans le cadre de cette campagne d'évaluation et ne souhaite pas formuler d'observations de portée générale au sujet de ce rapport.

Au nom de l'Université Sorbonne Nouvelle, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice du Département d'Évaluation des Formations, l'expression de mes salutations distinguées.

Daniel Mouchard  
Président de l'Université Sorbonne Nouvelle





Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

